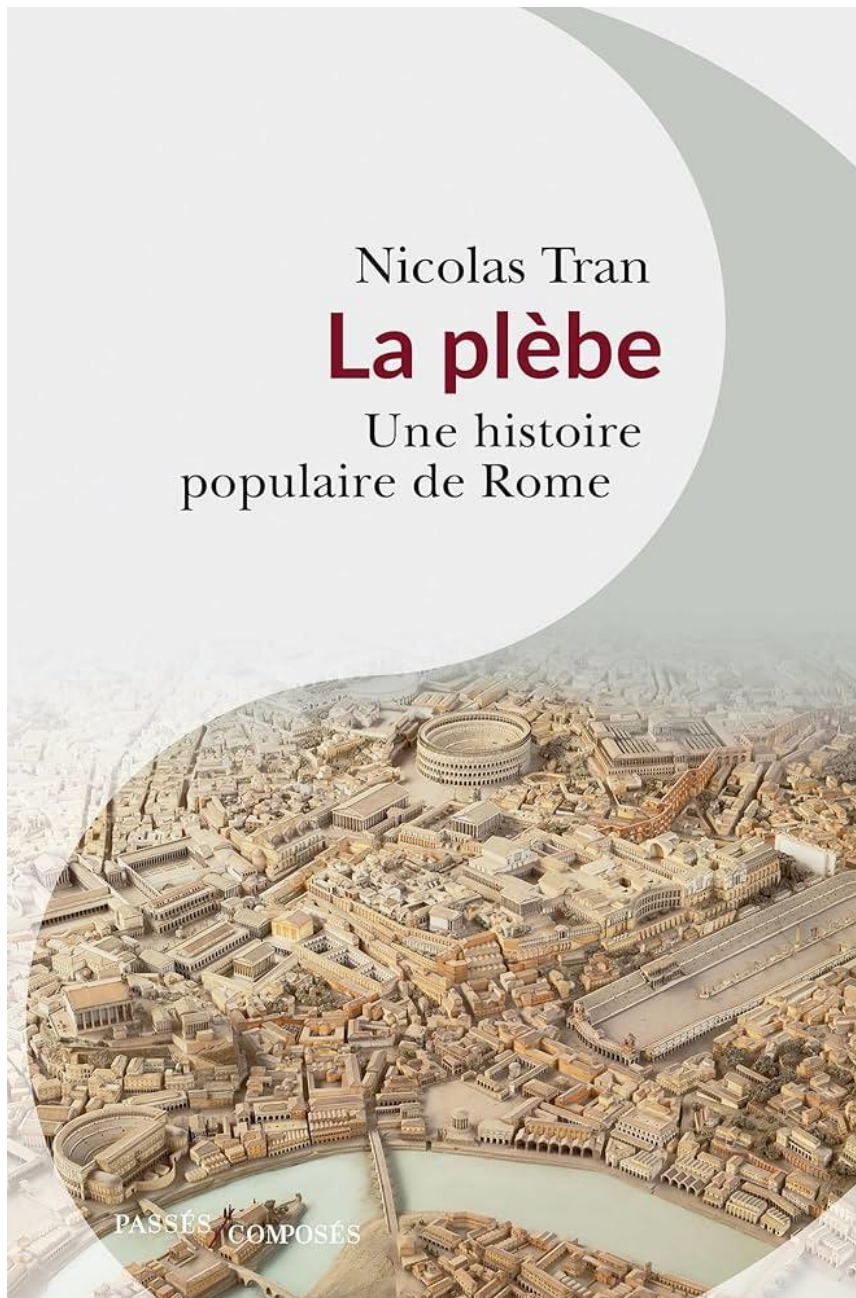


SÉMINAIRE ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

Séance du 14 novembre 2024 autour de l'ouvrage
de Nicolas TRAN



BIOGRAPHIE DE NICOLAS TRAN

Agrégé d'histoire (1998), Nicolas Tran a soutenu une thèse à Paris IV Sorbonne, sous la direction de Jean-Pierre Martin (2003) sur les membres des associations romaines, publiée en 2006 dans la Collection de l'École française de Rome : *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Italie et en Gaule sous le Haut-Empire*. Elu maître de conférences d'histoire romaine à l'Université Rennes II (2004-2011), il obtint ensuite un détachement à l'École française de Rome (2008-2009), qui lui permit de soutenir une habilitation à l'Université de Provence (2010) sur les gérants des boutiques. Elle fut publiée en 2013, dans la Bibliothèque de l'École française de Rome, sous le titre : *Dominus tabernae : le statut du travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (I^{er} siècle av. J.-C.-III^e siècle ap. J.-C.)*. Il est professeur d'histoire romaine à l'Université de Poitiers depuis 2011.

C'est donc un spécialiste du monde des métiers dans l'Occident romain, sous son angle social autant qu'économique. Il utilise prioritairement la documentation épigraphique et déploie plus généralement une grande activité de publication et de commentaire des inscriptions. Il a ainsi publié le tome VIII des *Inscriptions latines de Narbonnaise*, consacré à Valence (2013) et coordonne le programme *Epigraphica romana* de l'UMR 8210. Dans son domaine de spécialité, il a co-organisé et co-publié plusieurs dossiers sur les savoirs professionnels, les associations, les marchands ou les rapports maître/esclave. Mais il a abordé aussi des thèmes plus vastes, comme une biographie de Caligula (2021) ou un tableau du Haut-Empire romain. Il a en effet rédigé une grande partie des chapitres de *Rome, cité universelle. De César à Caracalla*, ouvrage publié chez Belin (2018).

PPN 21213158

937.06 TRA

DU MÊME AUTEUR

Nicolas Tran

Les Membres des associations romaines. Le rang social des « collegiati » en Italie et en Gaule, sous le Haut-Empire, Rome, Ecole française de Rome, 2006.

Dominus tabernae. Le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain, I^{er} siècle av. J.-C. - III^e siècle apr. J.-C., Rome, Ecole française de Rome, 2013.

Inscriptions latines de Narbonnaise (I.L.N.). VIII, Valence, avec P. Faure, Paris, CNRS Éditions, 2013.

Rome, cité universelle. De César à Caracalla, 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C., avec P. Faure et C. Virlouvet, Paris, Belin, « Mondes anciens », 2018 ; rééd. 2023.

Caligula, Paris, Puf, 2021.

La plèbe

UNE HISTOIRE POPULAIRE DE ROME
I^{er} SIÈCLE AV. J.-C. — II^e SIÈCLE APR. J.-C.

BUFR Sciences Sociales

PASSÉS / COMPOSÉS

Sommaire

Avant-propos.....	9
PARTIE I. LA VILLE DE LA PLÈBE	
Chapitre 1. Une ville hors norme et ses habitants ordinaires.....	15
Chapitre 2. L'espace urbain et les conditions de vie de la plèbe.....	33
Chapitre 3. La plèbe de Rome, catégorie civique et groupe social.....	51
PARTIE II. DES CITOYENS FACE AU POUVOIR	
Chapitre 4. Les « émotions populaires » dans la capitale romaine.....	67
Chapitre 5. Le contrôle de la plèbe et la satisfaction de ses besoins.....	85
Chapitre 6. L'adhésion politique de la plèbe : une participation civique.....	107
PARTIE III. UN MONDE SOCIAL CONTRASTÉ	
Chapitre 7. La diversité des conditions plébéennes.....	125
Chapitre 8. Le travail plébéen dans la Ville.....	161
Chapitre 9. Les mobilités sociales plébéennes.....	187
PARTIE IV. LES SOCIABILITÉS PLÉBÉENNES	
Chapitre 10. Des plébéens intégrés à des groupes communautaires multiples.....	201

Ouvrage publié avec le soutien du Centre national du livre (CNI).

ISBN : 979-1-0404-0380-7

Dépôt légal - 1^{re} édition : 2023, septembre

@ Passés composés / Humensis, 2023

170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L. 122-5) : Il autorise également les courtes citations effectuées pour un but d'exemple ou d'illustration. En revanche, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L. 122-4). La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au CFC (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Chapitre 11. Les lieux de sociabilité populaires.....	219
Chapitre 12. Les fêtes populaires à Rome.....	235
Conclusion.....	257
Notes.....	261
Orientation bibliographique.....	275

Avant-propos

En 1775, l'abbé Lhomond publia un manuel de latin destiné aux élèves de sixième, intitulé *De virtis illustribus urbis Romae a Romulo ad Augustum (Des hommes illustres de la ville de Rome, de Romulus à Auguste)*. L'enseignant y présentait, dans la langue de Virgile, les biographies d'une soixantaine d'hommes illustres. À travers elles, les élèves devaient appréhender près de huit siècles d'histoire, tout en assimilant les rudiments de la grammaire latine. Des débuts de la III^e République aux années 1960, et même bien au-delà sous forme d'extraits, le *De virtis* constitua le socle de l'apprentissage du latin en France. C'est donc par le biais des grands hommes que l'histoire romaine imprégna la culture nationale. Encore aujourd'hui, le souvenir de la Rome antique se résume le plus souvent à quelques figures. Jules César laisse un peu de place aux empereurs Auguste, Néron, voire Hadrien (pour le lecteur cultivé). Ce livre s'inscrit en contrepoint. Il entend souligner que l'histoire de Rome peut s'écrire en donnant les premiers rôles, non pas à la classe dirigeante, mais aux simples citoyens : à la plèbe, durant les trois siècles pendant lesquels la documentation permet de la connaître le mieux. Entre le début du I^{er} siècle av. J.-C. et la fin du II^e siècle apr. J.-C., les textes transmis par les manuscrits médiévaux, les inscriptions antiques et les vestiges archéologiques sont assez bien conservés pour éclairer la vie et les aspirations des habitants « ordinaires » de la capitale impériale.

Un tel projet suppose de se placer dans au moins deux traditions intellectuelles, qui ont chacune leurs propres ramifications. La plus évidente est celle des études classiques ou sciences de l'Antiquité. Ces appellations masquent les limites temporelles et géographiques des objets analysés : essentiellement les civilisations

grecque et romaine, conçues comme un continuum homogène et comme un fondement de l'Europe occidentale. Chacune de ces notions mériterait un examen critique, dans un cadre plus approfondi. Toujours est-il que plusieurs tendances complémentaires des études classiques ont conduit les savants à s'intéresser aux simples citoyens qui peuplèrent la ville de Rome. Tout d'abord, une tradition dite « antique » s'est attachée à élaborer une histoire des mœurs - pour paraphraser le titre de la *Sittengeschichte* que Ludwig Friedländer fit paraître entre 1862 et 1871¹. Dans le domaine francophone, elle imprégna fortement le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Charles Daremberg, Edmond Saglio et Edmond Pottier, puis - quelques décennies plus tard - *La Vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, de Jérôme Carcopino². Parallèlement, un courant majeur des sciences de l'Antiquité a creusé le sillon d'une riche tradition juridique. À travers son *Droit public romain*, Theodor Mommsen en fut le prince incontesté³. Or la citoyenneté était au cœur des institutions romaines, si bien qu'il est impossible de comprendre leur organisation et leur logique sans savoir comment les Romains exerçaient leur « métier de citoyen ». Par cette heureuse formule, qui servit de titre à une œuvre majeure, Claude Nicolet fit de la masse civique un acteur aussi déterminant que l'aristocratie⁴. De même, des historiens de langue anglaise ont souligné le rôle du peuple, de la plèbe ou encore de la foule dans la politique romaine, lors des troubles de la fin de la République et sous le Haut-Empire⁵.

Le second champ scientifique que cet ouvrage souhaite investir participe de l'histoire sociale, telle qu'elle s'est renouvelée dans la seconde moitié du XX^e siècle. Cette discipline s'est alors enrichie en étudiant des groupes occupant les échelons inférieurs des hiérarchies sociales. Les laissés-pour-compte ont inspiré l'écriture d'une *History from Below*. Auteur de *The Making of the English Working Class*, Edward Palmer Thompson en fut l'un des principaux promoteurs⁶. Son ambition était d'atteindre une meilleure connaissance non seulement « du bas » (des groupes sociaux inférieurs ou subalternes), mais aussi « par le bas » (en s'intéressant aux expériences individuelles qui donnèrent corps à ces

groupes). Par son *Histoire populaire des États-Unis*, Howard Zinn poursuivit des objectifs semblables⁷. Son livre fit date et la récente *Histoire populaire de la France* de Gérard Noiriel témoigne d'une influence au long cours⁸. À première vue, cette *People's History* donne l'impression de s'intéresser aux marges sociales et à leurs contre-cultures. Cependant, les hommes et les femmes mis dans la lumière furent bien moins des marginaux au sens strict qu'ils ne furent marginalisés, en quelque sorte minorisés, par les élites, puis par la science historique. Ils constituèrent pourtant, non pas des minorités exclues, mais la majorité de la population et furent capables de construire leur propre inclusion. En se plaçant dans ce sillage, ce livre correspond à une histoire de Rome privilégiant le point de vue des simples habitants sur celui de l'élite de la cité. Il se nourrit autant que possible des destins individuels connus grâce aux sources conservées, pour décrire à la fois les rapports sociaux et les espaces de vie collective dans la capitale romaine.

Avouons-le sans tard, cette histoire des Romains « ordinaires », des plébéiens, n'est pas radicalement neuve. Elle se revendique au contraire comme une synthèse de maintes recherches réalisées durant les dernières décennies. Ce livre vise surtout à partager, au-delà d'un cercle académique restreint, les résultats scientifiques obtenus par de nombreux spécialistes. Parmi eux figurent beaucoup de proches collègues. Jean Andreau fut le plus influent de nos maîtres, en nous faisant découvrir l'économie romaine à travers le rapport au travail des gens de métier⁹. Par ses travaux sur les crises de subsistances, les distributions alimentaires et leurs ayants droit, Catherine Virlouvet nous a montré la voie d'une réflexion à la croisée de l'économie, du social et du politique¹⁰. Des livres que nous avons publiés, par exemple, sur les associations de métier, les commerçants et les artisans, les boutiques et les ateliers, ou encore les auberges et les tavernes résultent de recherches universitaires menées sous leur direction¹¹. Plus largement, depuis le début des années 2000 et dans l'ensemble du monde académique, de nombreux antiquisants se sont penchés sur les catégories inférieures et intermédiaires des sociétés romaines, et sur des activités de toute nature dans lesquelles elles étaient impliquées¹². *Last but not least*, j'ai plaisir à citer au seuil

de ce livre la thèse monumentale de Cyril Courrier sur *La Plèbe de Rome et sa culture*³. Une amitié scientifique de plus de quinze ans nous lie Cyril et moi ; et, pour le lecteur qui serait curieux d'en savoir plus, le présent ouvrage pourra servir de propédeutique à la somme aussi érudite que réfléchie dont il est l'auteur.

La ville de la plèbe

Du début du I^{er} siècle av. J.-C. à la fin du II^e siècle apr. J.-C., plusieurs millions d'hommes et de femmes, appartenant aux catégories sociales inférieures et intermédiaires de la communauté civique, vécurent à Rome, génération après génération. Ils formèrent la plèbe, par opposition à l'aristocratie qui rassemblait les chevaliers et les sénateurs romains. Leur ville fut la capitale rayonnante d'un immense empire, l'une des mégapoles les plus peuplées de l'ère préindustrielle. Rome était la ville par excellence : la Ville avec une majuscule (*l'Urbs*, en latin). La plèbe et la Ville se façonnèrent l'une et l'autre. Bien sûr, les aristocrates qui dominèrent la cité pendant des siècles, puis les empereurs, après que celle-ci eut basculé en monarchie, firent de Rome la vitrine de leur puissance. Néanmoins, la ville ne se résuma jamais aux monuments érigés par ses dirigeants, car la plèbe et ses différentes activités s'enracinaient dans l'espace, pour donner naissance à un paysage spécifique. Aussi gigantesque qu'elle ait pu paraître, Rome était la somme de plusieurs centaines de petits villages urbains. Des communautés de voisinage, très majoritairement constituées d'habitants modestes, leur donnaient vie. Une présentation liminaire de la Ville, à plusieurs échelles et sur la longue durée, s'impose donc à qui veut connaître la plèbe à travers ses conditions matérielles d'existence¹. Elle vise à définir le cadre non seulement historique, mais aussi topographique et démographique de notre étude.

La diversité des conditions plébéiennes

LA MISÈRE ET L'AISANCE

Des pauvretés relatives

En matière de richesse et de pauvreté, Rome était une ville de forts contrastes, où vivaient à la fois des ultra-riches et des miséreux. Le gouffre économique qui séparait les uns et les autres apparaissait de manière d'autant plus éclatante qu'il n'existait pas vraiment de quartiers réservés aux fortunés ou aux pauvres. Les « beaux quartiers » sont une invention du XIX^e siècle et de la ville industrielle. Les différents groupes sociaux vivaient ensemble ; y compris au sein des mêmes immeubles, puisque certains sénateurs et chevaliers n'habitaient pas des maisons, mais les appartements de standing situés aux premiers étages des immeubles de rapport. Les écarts de richesse étaient moindres à l'intérieur de la plèbe, mais ils étaient tout de même considérables, puisque l'on y trouvait aussi bien des individus aux portes de l'élite que des « vrais » pauvres. Cette dernière expression peut paraître surprenante, mais elle découle du caractère relatif de la pauvreté, en général, et surtout de l'usage que les Romains faisaient du mot *pauper*. Il ne nous viendrait pas à l'esprit d'affirmer qu'un millionnaire était pauvre, à la différence des écrivains latins. Sous l'Empire, il fallait posséder une fortune d'au moins un million de sesterces pour appartenir à l'ordre sénatorial. Des sénateurs risquaient donc de déchoir, quand leur patrimoine se rapprochait dangereusement de ce seuil. Ils furent parfois

qualifiés de *pauperes*, même s'ils étaient beaucoup plus riches que l'écrasante majorité de la population.

Aux yeux de l'aristocratie, les plébéiens vivaient dans la pauvreté, compte tenu de leurs conditions de vie. En outre, leur *paupertas* correspondait à une forme d'incertitude du lendemain, due au fait que leur subsistance dépendait de leur travail. Les possédants, qui vivaient de leurs rentes, n'avaient pas ce genre de soucis. Cependant, au-delà des représentations de l'élite, il faut souscrire à cette conclusion de Charles R. Whitaker : « Il n'extrait pas une classe unique qu'on pourrait appeler "les pauvres"¹. » On peut ajouter que ce serait beaucoup se méprendre que d'identifier cette classe à la plèbe tout entière.

Les miséreux

À y regarder de plus près, la langue latine distinguait les *pauperes* (les gens modestes) des *egentes* : les nécessiteux, les indigents, qui manquaient de tout². Comme nous l'avons vu, beaucoup a été écrit sur la misère à Rome, par des historiens anglophones des années 1980 en particulier. Leurs thèses ont été contestées, parce qu'elles prétendaient décrire les conditions d'existence de toute la plèbe. Une fois admis que la misère n'était pas généralisée, il demeure que la vie était particulièrement dure pour des dizaines de milliers d'habitants. Tout en bas de l'échelle sociale se trouvaient des sans-logis. Certains dormaient sur ou sous les ponts, comme le suggèrent des vers de Martial et de Juvénal. Dans son traité philosophique *De la vie heureuse*, Sénèque oppose deux extrêmes : une maison opulente, qui regorgeait d'or et d'argent, et le pont Sublicius, où les plus démunis étaient assis et tendaient la main³. Ce pont de bois, le plus ancien construit à Rome, était à la fois un lieu de mémoire de l'époque royale, entretenu méticuleusement sous le contrôle sacerdotal des pontifes, et un édifice associé à l'extrême pauvreté.

Par ailleurs, la nécessité de trouver un refuge explique les analyses d'un juriste du début du III^e siècle. Ces fragments de l'œuvre

d'Ulpien traitent de la violation de sépultures : ils évoquent la peine encourue par des individus qui, de manière frauduleuse, habitaient dans une tombe⁴. Il faut identifier ces justiciables à des squatteurs qui vivaient, non pas dans des fosses semblables à celles où nous enterrons les cercueils, mais dans des monuments funéraires qui prenaient parfois la forme de véritables temples. D'autres construisaient des abris de fortune, c'est-à-dire des cabanes. Il leur arrivait de s'installer dans des espaces publics, notamment sous les portiques, si nombreux dans la Ville. Tandis que les locataires les plus modestes occupaient les étages les plus élevés des immeubles (« sous les tuiles », disait-on), des sans-domiciles s'installaient aussi sur les toits de ces bâtiments privés. Une fraction un peu moins défavorisée de la population était confrontée à des conditions précaires, en vivant, non pas à la rue, mais sous la menace de s'y retrouver. La documentation juridique suggère que des auberges accueilleraient non seulement des voyageurs de passage, mais aussi des « habitants permanents », c'est-à-dire des résidents en séjour prolongé. Ces *inhabitores perpetui* devaient être dans l'impossibilité d'accéder aux appartements locatifs, dans une ville où il fallait payer d'avance son loyer annuel⁵. Des auberges, dont les services étaient vraisemblablement rudimentaires mais qui n'exigeaient de paiements qu'à la journée, devaient leur servir de solution de repli.

Les plus démunis étaient réduits à la mendicité. Des mendiants se plaçaient souvent sur les ponts ou devant les portes de la muraille servienne : l'étroitesse du passage faciliterait leurs demandes. Dans une de ses *Épigrammes*, Martial s'amuse à condamner verbalement un personnage avec lequel il est censé ne rien avoir en commun : un poète médisant. Voici tout le bien qu'il lui souhaite.

Quel que soit le poète qui, n'ayant de respect ni pour les nobles dames ni pour les grands personnages, les a blessés par des vers scélérats, qu'il erre à travers la ville, chassé même des ponts et des rues en pente et que, plus méprisé que tous les mendiants enroués de la terre, il sollicite quelques bouchées d'un pain vil destiné aux chiens ; qu'un long Décembre, un hiver humide et des voûtes fermées prolongent pour lui le froid maudit ; qu'il appelle heureux et proclame fortunés, ceux que l'on transporte dans la civière d'Orcus. Puis, quand se fileront

les minutes de sa dernière heure et que son jour sera enfin venu, qu'il sente les chiens se disputer son corps et qu'il chasse les oiseaux de proie en agitant ses haillons ; qu'en dépit de ses supplications, la mort ne mette pas fin à son châtement ; mais que, tantôt déchiré par le fouet du sévère Éaque, tantôt accablé sous le poids du rocher de Sisyphe qui ne connaît pas le repos, tantôt altéré au sein des eaux du vieillard trop bavard, il épuisse toute la série des tourments imaginés par les poètes ; et lorsque la Furie l'aura forcé à dire la vérité, trahi par le remords, qu'il s'écrie : « L'auteur, c'est moi ! »

Orcus était une divinité des Enfers, dont Éaque, l'ancien roi d'Égine, gardait la clé. Après avoir défilé les dieux, Sisyphe fut condamné à rouler éternellement un rocher en haut d'une montagne, qui redescendait à chaque fois, avant d'atteindre le sommet. Et le vieillard condamné à une soif éternelle se nommait Tantale.

La description physique que le poète donne d'un autre mendiant joue sur une référence à la philosophie cynique et à son plus fameux représentant : le Grec Diogène, qui, par anticonformisme, avait souhaité vivre et mourir dans le dénuement volontaire, « comme un chien ». Ce vieux Romain hirsute partagea cette existence, mais sans l'avoir voulue pour atteindre la sagesse.

Ce type que tu vois souvent à l'intérieur du sanctuaire de notre Pallas et au seuil, Cosmus, du Nouveau Temple, ce vieillard à bâton et musette, hérissé de cheveux blancs et puants, avec une barbe crasseuse qui lui tombe sur la poitrine, couvert d'une pelisse creuse, compagne d'un misérable grabat, dont les aboiements sourient de la nourriture aux passants, tu le prends, abusé par cette trompeuse apparence, pour un cynique. Ce n'est pas un cynique, Cosmus. - Quoi donc ? - Un chien ?.

Enfin, au détour d'une autre épigramme, Martial évoque la mendicité pratiquée, non pas par un vieil homme, mais par un enfant. Énumérant les bruits d'une ville qui ne dormait jamais, ni ne laissait à ses habitants le loisir de le faire, il évoque « Le Juif instruit par sa mère à mendier⁸ ».

La misère poussait même des pauvres à se vendre eux-mêmes, ce qui renvoie à des formes d'esclavage volontaire. Dans un traité dans lequel il définit le concept de bienfait, Sénèque philosophe

ainsi : « Le marchand rend service aux villes, le médecin, aux malades, le marchand d'esclaves, à ceux qui sont à vendre⁹. » Selon lui, ces services ne relevaient tout de même pas d'une véritable générosité, puisque ces professionnels étaient motivés par l'appât du gain. L'idée que les marchands d'esclaves pouvaient avoir des intérêts communs avec les individus qu'ils mettaient en vente est néanmoins intrigante. Elle s'éclaire à la lumière des analyses des juristes sur le caractère définitif des renoncements volontaires à la liberté. L'extrême pauvreté n'était pas toujours en cause. Un homme libre et éduqué pouvait rechercher dans la servitude un poste haut placé dans la domesticité d'un riche, de trésorier par exemple, qui lui assurerait un indéfinissable confort matériel. Les miséreux ne postulaient pas à ces emplois serviles, que les riches ne confiaient qu'à des esclaves, pour exercer sur eux un contrôle total. Les malversations d'un trésorier ou d'un intendat pouvaient ainsi être punies de mort, en s'épargnant le recours à la justice publique. Dans d'autres cas, des hommes libres devenaient esclaves *ad pretium participandum*, disaient les juristes, pour toucher une partie du prix de leur vente. Dans une lettre adressée entre 95 et 98 aux chrétiens de Corinthe, Clément, évêque de Rome, donne en exemple la charité d'un grand nombre de chrétiens qui « se sont vendus comme esclaves pour en nourrir d'autres avec le prix¹⁰ ». Parler d'esclaves volontaires à leur sujet n'est pas fondamentalement inexact, mais il faut mesurer le sort dramatique de ces hommes libres. Pour assurer la survie des leurs, ils se rendaient au marché aux esclaves, afin d'y négocier avec un marchand le partage du produit de leur vente. Par ailleurs, parce qu'ils ne pouvaient subvenir aux besoins de leur progéniture, des parents parmi les plus pauvres exposaient leurs enfants : ils se livraient à ces abandons devant de riches demeures, où leurs enfants pourraient être élevés comme esclaves. L'exposition était une source majeure de l'esclavage et la misère était l'une de ses causes principales, avec les naissances illégitimes issues d'adultères. Quant à la vente de ses propres enfants, elle était prohibée... par une législation qui n'était pas toujours respectée.

Avec l'inhumanité de certains maîtres à l'égard de leurs esclaves, la misère était l'une des causes d'un problème récurrent : la présence de cadavres abandonnés sur la voie publique ou dans les espaces funéraires. Les crises épidémiques ne faisaient qu'accentuer leur nombre par rapport aux périodes ordinaires, durant lesquelles la mortalité était toujours très élevée (de l'ordre de 4 % par an). Quelques extraits littéraires ont été beaucoup exploités par les historiens soucieux de démontrer que les conditions d'hygiène étaient déplorable à Rome. Par exemple, d'après Suétone, le cheval de Néron se serait cabré un jour, à cause de l'odeur nauséabonde d'un cadavre laissé dans la rue et en putréfaction avancée¹¹. S'ils ne justifient pas une surinterprétation, ces textes pointent l'existence d'un phénomène dont les autorités se souciaient, à Rome comme dans d'autres cités italiennes.

Cette préoccupation apparaît à proximité d'une nécropole d'époque républicaine, située juste au-delà de la porte Esquiline. À une date comprise entre 93 et 89 av. J.-C., le préteur Lucius Sentius fit ériger trois bornes, sur une décision du sénat¹². Elles portaient un texte identique qui interdisait le dépôt d'ordures et de cadavres, dans l'espace délimité. Sur l'une d'elles, une main ajouta à la peinture rouge une phrase que l'on peut traduire par : « Emporte ta merde plus loin, si tu ne veux pas qu'il t'arrive du mal ! » Or on sait par l'archéologie qu'une partie au moins de cette nécropole accueillait les dépouilles de pauvres. Les fouilles de la fin du XIX^e siècle ont révélé la présence de simples fosses communes creusées à la hâte. Elles confirment le témoignage d'Horace. Dans une de ses *Satires*, le poète se met en scène en promenade, dans les jardins de Mécène. Cet ami d'Auguste, richissime protecteur des arts, réaménagea la zone où se trouvait la nécropole pour y installer une luxueuse villa, au centre d'un vaste parc. Horace l'arpente en ayant une pensée pour les morts qui peuplaient son sous-sol.

Autrefois un compagnon d'esclavage plaçait dans une caisse grossière les cadavres que rejetait d'étroites cellules pour les apporter en ce lieu ! En ce lieu se trouvait une sépulture commune destinée à la plèbe misérable [*plebs misera*], à Pantolabus le bouffon, à Nomentanus le

prodigue. En ce lieu une borne leur donnait mille pieds en façade, trois cents en profondeur ! Que le monument ne revienne pas aux héritiers ! Maintenant on peut habiter des Esquilles saines et se promener sur le terre-plein ensoleillé, là où naguère on n'avait que la vue funeste d'un terrain que des ossements blanchis rendaient hideux¹³.

Le sort destinait les plus pauvres à la fosse commune ou à une sépulture rudimentaire. Or la société romaine faisait grand cas de la mémoire des défunts. Ils étaient censés subir des tourments dans l'au-delà, quand elle était négligée. Même après leur mort, les plus pauvres étaient donc voués à porter leur misère comme un fardeau. Les données sur les nécropoles d'époque impériale sont limitées à Rome même, bien plus qu'à Ostie. À proximité du port aménagé par Trajan, dans la nécropole dite de « l'Isola Sacra », les archéologues ont repéré des tombes très modestes. Les dépouilles des pauvres étaient souvent ensevelies sous une demi-ampore ou sous quelques tuiles. Elles se trouvaient au voisinage de tombes familiales qui témoignent, au contraire, de l'aisance dans laquelle vécurent divers professionnels impliqués dans l'économie portuaire. À Rome comme dans son avant-port, les écarts entre les plus défavorisés et la fraction supérieure de la plèbe étaient grands.

La fraction supérieure de la plèbe et son aisance matérielle

Dans les années 2000, les historiens ont prêté une attention accrue aux plébéiens les plus aisés. Un article et un chapitre d'ouvrage de Paul Veyne sur la « plèbe moyenne » ont joué un rôle d'impulsion¹⁴. Après avoir aiguillonné la recherche, ces travaux ont soulevé des critiques, portées par Cyril Courrier en particulier¹⁵. Toutes ces réflexions s'appuient, en fait, sur un très petit nombre de textes. Ils suggèrent l'existence d'une sous-catégorie de la plèbe, plus ou moins large, dont il convient de chercher les représentants dans le reste de la documentation disponible. La *plebs media* apparaît tout

d'abord dans l'œuvre de Pline l'Ancien, dans un développement portant sur les ravages causés par une maladie de peau.

Ce fléau n'avait existé ni chez nos ancêtres ni chez nos pères, et c'est au milieu du règne de l'empereur Claude que le mal se glissa pour la première fois en Italie, importé d'Asie, où il était apparu, par un certain chevalier romain de Pérouse, scribe du questeur qui s'y trouvait en charge, et qui fut à l'origine de la contagion. Le mal ne toucha ni les femmes, ni les esclaves, ni la plèbe humble ou moyenne, mais il atteignit les Grands, qui transmittent vite la maladie, surtout par le contact du baiser. Nombre de ceux qui se résignèrent à endurer l'application du traitement n'obturent que des cicatrices encore plus hideuses que le mal. On le soignait en effet par les caustiques, et si les chairs n'étaient brûlées jusqu'aux os, le mal répugnant récidivait¹⁶.

De tels propos ne fournissent pas une analyse très poussée de la société de la seconde moitié du 1^{er} siècle. Mais ils présentent l'intérêt de distinguer la plèbe de la population servile et de l'aristocratie, tout en identifiant deux strates parmi elle.

Si la définition de la « plèbe humble » est transparente, il en va autrement pour la plèbe dite « moyenne ». Cette catégorie n'est intelligible qu'en se rappelant la polysémie du mot « plèbe » : ses multiples significations ont émergé à différents moments de l'histoire de Rome, mais elles coexistaient à l'époque que nous considérons. En effet, la plèbe selon Pline l'Ancien n'était pas divisée en trois parties, dont l'une serait moyenne, mais seulement en deux, dont l'une est inférieure et l'autre n'est pas explicitement qualifiée de supérieure. Aux premiers temps de Rome, la plèbe rassemblait tous les citoyens, à l'exception du patriciat. Les patriciens formaient une élite héréditaire qui monopolisa le pouvoir pendant longtemps, mais, à partir de 367 av. J.-C., les magistratures et donc la possibilité de faire une carrière politique commencèrent à s'ouvrir aux plébéiens les plus riches. Une noblesse dite « plébéienne », formée de familles comptant des consuls dans leurs rangs, s'affirma durant les siècles suivants et partagea le pouvoir avec le patriciat. La plèbe dite « moyenne » se distinguait donc à la fois de la plèbe humble et de l'aristocratie (plus précisément, de sa composante

non patricienne). La nécessité de recourir à cette explication un peu longue montre qu'en introduisant la notion de plèbe moyenne de manière *a contrario* très allusive, Pline l'Ancien mentionnait une catégorie connue de ses lecteurs et à laquelle certains de ses contemporains pensaient appartenir.

De fait, les analyses de Paul Veyne s'appuient sur un second document : l'inscription funéraire d'un acteur. Pour pleurer sa mort, sa mère fit composer et graver ce poème, semble-t-il à la fin du 1^{er} ou au début du 2^e siècle. Voici les propos qu'elle fit tenir à son fils, à l'adresse des passants qui liraient son épitaphe.

Aux dieux Mânes. Tiberius Claudius Tiberinus, de la tribu Esquilina, du *corpus Augustale*, est déposé ici. Tampia Hygia, sa mère, a fait [cette stèle] à son fils qui savait où était son devoir. « Ô toi, qui que tu sois, que ta voiture emporte, en passant devant mon tombeau, suspends pour un instant la hâte de ton voyage. Lis jusqu'au bout. Et ainsi puisses-tu ne jamais déplorer de perte trop cruelle ! Tu vas trouver mon nom inscrit sur cette pierre. Je suis natif de Rome et mes parents appartiennent à la plèbe moyenne. Une vie sans grands maux. J'étais connu du peuple, et, jadis, en faveur ; et je suis aujourd'hui une pincée de cendres, au sortir d'un bûcher qui coûta bien des larmes. Qui n'a pas vu ces bons banquets où l'on riait de tout son cœur, et où l'on veillait avec moi, tout en m'écourtant déclamer ? Jadis, avec le chant des Muses, je savais égrener les dits des grands poètes. Mes cadences étaient celles mêmes du cygne. Je savais réciter les textes inspirés, et les vers qu'écrivit le chante méonien [i.e. Homère]. J'étais célèbre, alors, au Forum Impérial ! De tout ce que j'étais, ne reste que l'amour ; et puis aussi, le nom, et les larmes versées par mon père et ma mère. Ils déposent ici guirlandes, fleurs nouvelles, tout ce qui fit ma joie. Ainsi, j'erre, diffus, aux Champs Élyséens. Autant d'étoiles brillent, à l'astre du Dauphin, autant on en voit sur Pégase, autant d'anniversaires ai-je eus du destin »¹⁷...

Paul Veyne s'est fondé sur le profil du défunt pour tracer les contours de la plèbe moyenne. Tiberius Claudius Tiberinus (hittéralement « du Tibre ») était un citoyen romain domicilié à Rome. Il était un homme libre de naissance (un ingénu). Son savoir-faire professionnel, dont il était fier, lui apporta une certaine célébrité et

probablement de l'aisance financière. De fait, une partie de la plèbe vivait à l'abri du besoin, grâce à l'exercice d'un métier spécialisé et à la jouissance d'un patrimoine. Ces biens pouvaient prendre la forme d'un fonds de commerce, d'un atelier équipé et/ou de quelques esclaves, par exemple.

Une telle observation concilie deux approches antagonistes de la société romaine. Certains historiens l'ont considérée comme une société d'ordres, c'est-à-dire fondée sur l'existence de groupes dits « statutaires », car définis juridiquement par la puissance publique. Elle serait donc inadaptée à des analyses en termes de classes sociales - au sens où Karl Marx l'entendait - promues par d'autres savants. Paul Veyne sort par le haut de ce débat. Selon lui, la plèbe était définie par la barrière qui la séparait de l'ordre équestre et *a fortiori* de l'ordre sénatorial, tout en étant elle-même traversée par des oppositions de classe. En tant que classe, la plèbe moyenne était consciente d'elle-même et aurait développé son propre univers mental, indépendant de celui de l'aristocratie équestre et sénatoriale. On pourrait parler à ce sujet d'une sagesse plébéienne à la fois utilitaire et hédoniste. Cette morale sapientiale célébrerait le travail, l'amitié fidèle (en général et en affaires), les plaisirs simples de la vie. Elle retrouvait l'avarice autant que l'ostentation du luxe. Paul Veyne estime retrouver la trace de ces dispositions d'esprit sur un grand nombre de bas-reliefs et d'inscriptions funéraires, dont des artisans ou des commerçants se firent les commanditaires.

Quelques années après Paul Veyne, Cyril Courrier a repris ce dossier de la *plebs media*. Tout d'abord, il a cherché à approfondir l'enquête, en considérant le petit nombre d'attestations de l'expression latine que son devancier n'avait pas exploitées. Puis il en est venu à le critiquer sur quelques points. Que la plèbe moyenne corresponde à la fraction supérieure des milieux populaires recueillie l'unanimité. En revanche, P. Veyne et C. Courrier divergent sur l'épaisseur à attribuer à cette couche sociale. Le second insiste sur son étroitesse et reproche au premier d'y intégrer des hommes de métier évoluant au cœur de la plèbe, et non à son sommet. Or cette analyse retentit sur l'interprétation que C. Courrier fait de la culture de la plèbe moyenne. Elle n'aurait pas été aussi autonome

que le pense P. Veyne et se situerait, au contraire, au carrefour de plusieurs influences. D'une part, les plébéiens les plus riches et d'autres plus modestes pouvaient cultiver des valeurs semblables dans leur rapport au travail. D'autre part, l'idée d'un fossé culturel séparant la plèbe moyenne de l'aristocratie prête le flanc à la critique. Dans les *Tyristes*, Ovide identifie ses lecteurs potentiels à des membres de la plèbe moyenne. Il rédigea ce long poème sur les bords de la mer Noire, où sa disgrâce - que l'empereur Auguste lui avait signifiée - lui valut de vivre en exil. Dans ces vers, il imagine l'accueil de son livre à Rome, en craignant le courroux du prince s'il tombait en ses mains. Il parle ainsi à son propre ouvrage.

Peut-être désires-tu savoir si je t'ordonnerai de gravir les hauteurs où s'élève le palais, demeure de César ? Pardonnez-moi, lieux augustes et vous divinités de ces lieux ! C'est de cette cime que la foudre est tombée sur ma tête. Si je n'ai pas oublié la bienveillance infinie des divinités de ce séjour, je redoute les dieux qui m'ont frappé. [...] Prends donc garde, mon livre, sois assez timide et circospect pour qu'il te suffise d'être lu par la plèbe moyenne ! En voulant s'élançer trop haut avec de faibles ailes, Icare donna un nom aux flots d'une mer¹⁶.

La plèbe moyenne aurait donc compté parmi elle des individus dotés de capacités de lecture optimales, alors qu'une proportion significative de plébéiens ne savait pas lire ou ne déchiffrait difficilement que des textes brefs. À l'inverse, le goût de la poésie était une affaire de lettrés, qui envisageaient la lecture comme un loisir studieux et raffiné (relevant de l'*otium*). À travers lui, des membres de la plèbe moyenne se seraient livrés à une pratique caractéristique de l'aristocratie. Plus largement, l'hypothèse d'une « sagesse de classe » propre à la plèbe moyenne est en partie contredite par la propension des plébéiens les plus aisés à imiter les comportements aristocratiques, pour se distinguer des plus modestes. Les associations privées forment un terrain privilégié pour l'étude de ce mimétisme, car leur organisation copiait les structures de la cité avec la plus grande application. Leurs décisions rappelaient en tout point la manière dont le sénat adoptait ses décrets. Leurs dirigeants élus portaient des titres inspirés des magistratures civiques. Ils se

livraient à des actes de générosité qui affichaient leur richesse de manière ostentatoire, comme le faisaient les Grands à l'échelle de la cité. Cyril Courrier décrit, par conséquent, les dignitaires des associations professionnelles comme des représentants emblématiques de la plèbe moyenne. On peut souscrire à cette proposition et nous reviendrons bientôt sur ce milieu¹⁹.

Au-delà des associations de métier, des communautés de *cultores* (soudées par le culte d'une ou plusieurs divinités spécifiques) ont également produit une documentation qui met des membres de la plèbe moyenne en lumière. Deux exemples montrent comment ces individus pouvaient modeler les espaces vécus par la plèbe. Sur la colline du Caelius, non loin du temple du divin Claude, se trouvait un bâtiment d'environ 35 mètres de long, qui fut réaménagé au milieu du I^{er} siècle. De la rue, on y entrerait en descendant un escalier d'une demi-douzaine de marches. Puis le visiteur était accueilli dans le vestibule par une mosaïque apotropaïque : le pavement était décoré d'un « mauvais œil », entouré d'animaux et parsemé d'une lance. Des tesselles formaient aussi une inscription : elle appelait les dieux à se montrer propices à qui entrerait et à la *basilica Hilariana*. Cette définition du bâtiment comme une basilique est surprenante. Ainsi étaient nommées les grandes halles qui bordèrent le Forum à partir du I^{er} siècle av. J.-C. Les magistrats y rendaient la justice. Le bâtiment privé du Caelius n'y ressemblait guère par son architecture et ses fonctions n'avaient rien à voir avec celles des basiliques publiques du Forum. En revanche, le nom de la *basilica Hilariana* visait à perpétuer la mémoire de son bâtisseur, de même que les basiliques du Forum portaient les noms de famille des magistrats qui les avaient construites. Par exemple, le censeur Lucius Aemilius Lepidus fit bâtir la *basilica Aemilia* en 179 av. J.-C., et plusieurs de ses descendants en assurèrent les restaurations successives. À côté de la mosaïque, une base inscrite célébrait les mérites de Manius Publicius Hilarus, qui avait donné son nom à la basilique du Caelius. Elle servait de piédestal à une statue, dont les fouilleurs semblent avoir trouvé la tête. L'inscription honorifique peut être traduite ainsi :

À Manius Publicius Hilarus, marchand de perles, le collège des dendrophores de la Mère des dieux du mont Ida et d'Attis, à son quinquennal perpétuel, en raison de sa bonté constante à son égard, a décidé par décret d'ériger cette statue²⁰.

La vente de perles avait enrichi Hilarus au point qu'il avait pu offrir un local renové et richement décoré à une association. Il en avait été le président pendant cinq ans et son titre fut assorti d'un caractère perpétuel à sa sortie de charge. Son collège honorait la Grande Mère des dieux : les Romains de l'époque impériale vénéraient Cybèle sous ce nom. Leurs ancêtres avaient placé cette déesse phrygienne parmi leurs divinités protectrices en 205 av. J.-C. Sa naturalisation avait été d'autant plus facile et complète que la Grande Mère habitait le mont Ida de Troade, la région dont était originaire Énée, l'aïeul troyen et légendaire de Romulus. Dans le mythe, Attis était un jeune homme d'une beauté exceptionnelle. La déesse était sa grand-mère, mais n'en était pas moins éperdument amoureuse. Elle fut donc folle de rage à l'annonce du mariage de son petit-fils et les noces finirent dans le sang. Sous le choc, Attis s'émascula et mourut au pied d'un pin. Les dendrophores tiraient leur nom grec (qui signifiait littéralement « porteurs d'arbres ») d'un rituel lié à ce récit. Tous les 22 mars, ils portaient en procession un pin jusqu'au temple public de la Grande Mère des dieux, sur la colline du Palatin. Leur local lui-même abritait un arbre sacré, décoré d'instruments de musique et d'autres objets rituels. Il était fréquenté tout au long de l'année, pour des sacrifices et des banquets célébrés dans une atmosphère à la fois pieuse et conviviale. Plusieurs générations de dendrophores purent éprouver une gratitude constante pour Manius Publicius Hilarus, le riche et généreux bienfaiteur de leur collège.

Un second exemple de membre de la plèbe moyenne peut être choisi parmi les plébéiennes. Salvvia Marcellina est connue par une longue inscription qui transcrit sur la pierre le règlement intérieur d'un collège de *cultores* d'Esculape et d'Hygie : le dieu médecin et la déesse de la santé²¹. Marcellina était de naissance libre, mais avait épousé Marcus Ulpius Capito, un affranchi impérial : son défunt mari avait été l'adjoint du procurateur des pinacothèques,

soit l'équivalent d'un conservateur des musées de peinture. Le 11 mars 153, cette veuve fortunée joua un rôle décisif dans la fondation du collège d'Esculape et d'Hygie, ce qui lui valut le titre de lieu de réunion. Parce que les *cultores* enterrerait leurs morts et sacrifieraient à leurs Mânes, ce siège se trouvait dans une zone funéraire de la *vía Appia* (qui reliait Rome à la Campanie), au sortir de la Ville. Cet espace était néanmoins bien plus qu'un petit cimetière. Il s'agissait d'un parc arboré, pourvu d'un sanctuaire, de statues divines, d'un auvent sous lequel banqueter et d'une salle de réunion adaptée à des assemblées de soixante membres. *Salvia Marcellina* donna en outre une forte somme d'argent (50 000 sesterces) placée à intérêt. Cette fondation perpétuelle devait financer un calendrier bien rempli. Le collège se réunissait à l'occasion de trois fêtes funèbres (le 22 février, le 22 mars et le 11 mai), pour le Nouvel An et échanger des étrennes (le 4 janvier) ou encore pour célébrer les anniversaires de l'empereur régnant (le 19 septembre) et du collège (le 11 mars). Outre *Salvia Marcellina*, son beau-frère et le premier président du collège financèrent aussi des festivités annuelles. Toutes les occasions étaient bonnes pour se voir, sacrifier, manger, boire et se remémorer la générosité des fondateurs du collège.

Au total, les existences d'une *Salvia Marcellina* et d'une mendicante contrainte à apprendre à son fils à demander l'aumône n'avaient rien en commun, si ce n'est de se dérouler dans la même ville, la capitale de l'Empire. Ses habitants vivaient des expériences différentes, également en partie déterminées par leur rapport à la liberté.

L'affranchissement des esclaves : un phénomène de grande ampleur

INGÉNUS ET AFFRANCHIS

De très nombreux habitants de la capitale de l'Empire vécurent de longues années dans la servitude, avant d'être affranchis et d'accéder à la citoyenneté romaine²². De fait, une grande originalité de Rome par rapport à d'autres cités antiques tenait à ce que les esclaves de citoyens prenaient le statut juridique de leurs maîtres à leur libération. À quelques restrictions près, les affranchis et les autres citoyens partageaient les mêmes droits. Au contraire, dans l'Athènes de l'époque classique, par exemple, les anciens esclaves étaient versés au nombre des résidents étrangers, appelés « métèques ». Au sein de la plèbe de Rome se trouvaient donc à la fois des ingénus (nés libres) et des affranchis. Malheureusement, il n'est guère possible de quantifier la part des deux catégories dans la population totale. Même si les musées romains regorgent de milliers d'inscriptions funéraires, les statistiques issues de leur examen sont difficiles à exploiter.

Les mentions du statut d'affranchi ou d'une naissance libre (par l'indication d'une filiation) ne furent jamais ni obligatoires ni généralisées. En devenant plus rares au fil du Haut-Empire, elles ont vu leur fréquence varier dans le temps. Dans l'ensemble, le statut juridique de près de 80 % des défunts (toutes catégories confondues) reste incertain. Les anciens esclaves sont majoritaires parmi les 20 % restants. En effet, les affranchis avérés représentaient environ 14 % du total, les esclaves, 4 % et les ingénus, seulement 2 %. Cependant, les historiens estiment que ces pourcentages ne reflètent pas la réalité et ils pensent que les affranchis sont nettement surreprésentés dans l'épigraphie funéraire, pour des raisons d'ordre culturel.

Qu'ils aient agi pour leur compte ou pour un proche, beaucoup de commanditaires d'épithaphes considéraient l'affranchissement comme une réussite sociale et donc comme une source de fierté à mettre en valeur. De fait, la liberté était donnée à des individus jugés dignes de devenir libres et citoyens, alors que l'esclavage était couvert d'opprobre. De plus, la documentation propre à la ville de Rome est en partie biaisée, car elle concerne beaucoup d'esclaves et d'affranchis admis dans de grands monuments funéraires que de riches maîtres ou patrons construisaient pour leur domotité. Beaucoup d'affranchis étaient enclins à souligner leur lien de dépendance, comme une justification de leur présence dans ces tombes collectives.

Au demeurant, il est certain que Rome comptait des dizaines de milliers d'affranchis, parce que les esclaves étaient nombreux et que leurs chances d'être libérés étaient globalement élevées. Les estimations quantitatives se révèlent encore une fois hasardeuses, faute de sources précises. Au détour de son œuvre médicale, Galien signale que Pergame, sa cité natale d'Asie Mineure, abritait un tiers d'esclaves, mais il ne dit rien au sujet de Rome, où il s'installa dans le cours du I^{er} siècle²³. D'autres écrivains insistent sur la masse que constituaient les esclaves, sans donner de chiffres. Les historiens modernes se référent souvent à un témoignage de Sénèque, dans son traité *De la clémence*. Dans un passé assez éloigné de l'avènement de Néron (en 54), le sénat s'était demandé s'il était opportun de faire porter un vêtement distinctif aux esclaves²⁴. Il se serait vite ravisé, de peur que lesdits esclaves se compilent, prennent conscience de leur nombre et se révoltent. Le nombre d'esclaves par rapport à la plèbe ingénu suscitait des craintes, qui apparaissent aussi dans les *Annales* de Tacite. En 24, une révolte servile fut tuée dans l'œuf près de Brindisi, dans la région des Pouilles. Les meneurs furent arrêtés et conduits dans une Rome « déjà inquiète par la multitude des esclaves qui croissait sans mesure, alors que diminuait chaque jour la plèbe de naissance libre [*plebs ingenua*]²⁵ ». Les tentatives ici décrites sont invérifiables, mais l'idée que Tacite et ses lecteurs s'en faisaient suppose que la proportion d'esclaves dans la population totale ait atteint un seuil important. De même, dans

un autre passage des *Annales*, l'historien s'alarme de la « pénurie d'ingénus²⁶ ». Son pessimisme et sa promptitude à s'indigner de ce qu'il considèrerait comme les maux de son temps l'ont sans doute poussé à quelque exagération. Toutefois, ses jugements se seraient portés sur d'autres sujets, si les affranchis n'avaient pas formé une catégorie très bien représentée au sein de la plèbe.

Beaucoup d'historiens jugent raisonnable de penser que, dans l'Italie de la fin de la République et du début du Haut-Empire, les esclaves constituaient au moins 20 ou 25 % de la population, voire un tiers. Quelques spécialistes ont fait l'hypothèse d'un taux d'esclaves compris entre 10 et 15 %, mais leur vision est restée minoritaire. Elle dessine un *minimum minimorum*. Or il y a tout lieu de penser qu'à Rome même ce taux était au moins égal à la moyenne italienne. Comme ailleurs, il n'était pas nécessaire d'être très riche pour avoir un ou deux serviteurs. Pour les poètes satiriques, la non-possession d'esclaves était un signe soit de grande pauvreté, soit d'une extrême avarice. En outre, la capitale concentrerait, plus qu'ailleurs, des domesticités aristocratiques qui pourraient réunir plusieurs centaines d'esclaves.

Or l'affranchissement était une pratique courante, parce que les maîtres y trouvaient leur intérêt. Il contribuait à l'équilibre social, car la promesse de la liberté était un des moyens les plus efficaces dont les maîtres disposaient pour se faire obéir. L'espoir de la liberté n'effleurait pas l'esprit des esclaves les plus défavorisés, par exemple ceux employés comme hommes de peine dans les grands domaines agricoles, dans les mines ou dans des fabriques urbaines d'assez grande taille. Toutefois, il faisait vivre dans la fidélité beaucoup d'esclaves, par exemple ceux qui maîtrisaient un savoir-faire professionnel et à qui une certaine autonomie était concédée. Chaque affranchissement ravivait l'espérance qu'après des années de bons et loyaux services, le maître consentirait à accorder la faveur de la liberté.

De surcroît, l'affranchissement était loin d'être une perte sèche pour les propriétaires. Leur patrimoine se trouvait amputé, mais les affranchis conserveraient des liens de dépendance à l'égard de leur ancien maître. Ce dernier devenait leur patron et en tirait

avantage. Le lien ainsi créé était à la fois moral, social et économique. L'affranchi devait le respect à son patron, au risque de passer pour ingrat. Il devait le soutenir de diverses manières, en particulier par des prestations de travail non rémunérées. Néanmoins, cette relation était faite de réciprocité. Les patrons avaient aussi le devoir de porter une assistance matérielle et financière à leurs affranchis. Par exemple, il était courant de prêter de l'argent à ses anciens esclaves, en particulier quand ils exerçaient des métiers commerciaux. Dans tous les cas, ces obligations étaient de nature morale, et non juridique. On pouvait se plaindre de l'ingratitude d'un dépendant auprès de son entourage, mais ce travers n'était pas un délit. Hormis les indélicatesses de quelques-uns, chaque partie remplissait habituellement ses devoirs, parce qu'elle y trouvait son compte. La plupart des affranchis n'aspiraient pas à une pleine indépendance, car la relation qui perdurait avec leur ancien maître était un atout potentiel, alors que l'isolement social ne leur aurait rien apporté. De même, les patrons entretenaient, de bon gré, le lien de supériorité et de confiance qu'ils avaient noué avec des serviteurs jugés assez méritants pour être libérés.

Pour affranchir un esclave, les maîtres devaient suivre des règles juridiques précises. Auguste étouffa les dispositions d'époque républicaine dans un sens restrictif, en imposant notamment une procédure devant un magistrat. Il devint alors interdit de libérer un esclave de moins de 30 ans. La pratique de l'affranchissement testamentaire fut aussi encadrée : les maîtres récompensaient souvent leurs fidèles serviteurs, par ce qu'ils considéraient comme un dernier acte de bienveillance à leur égard. Une loi augustéenne réduisit le nombre d'esclaves d'une même maisonnée qui pouvaient recevoir ce bienfait. Néanmoins, les maîtres ne perdaient rien à ne pas respecter les règles, au contraire. Aucune sanction ne s'abatrait sur eux et seuls les affranchis se trouvaient lésés. En vertu d'une loi votée sous Auguste ou Tibère (la *lex Iunia*), les esclaves libérés au mépris des règles tombaient dans la catégorie des Latins Juniens, inférieure à celle des citoyens romains. Ils vivaient alors comme des libres, mais mouraient comme esclaves : à leur décès, ils ne pouvaient transmettre leur patrimoine à leurs enfants et tous leurs

biens revenaient à leur ancien maître. Les maîtres avaient donc un intérêt évident à multiplier les affranchissements informels. Des passerelles existaient entre le statut de Latin Junien et la citoyenneté romaine, par exemple en cas de mariage légitime avec une citoyenne et de paternité d'un enfant survivant au-delà d'un an. Il fallait alors se plier à une procédure officielle. En outre, certains Latins Juniens, qui faisaient œuvre utile pour la cité, étaient récompensés. Tel était le cas de ceux qui avaient servi comme vigiles (c'est-à-dire comme pompiers) ou, à partir de l'empereur Trajan (98-117), de ceux qui exploitaient une boulangerie dans la Ville.

Un clivage juridique marqué

Dans le manuel de droit qui fit sa célébrité, les *Institutes* rédigées au milieu du II^e siècle, Gaius distingue très explicitement deux catégories d'hommes libres : les ingénus et les affranchis²⁷. Les anciens esclaves gardaient à vie la trace de leur statut passé ; autrement dit, la liberté n'effaçait pas l'absence de naissance libre. Si Tacite identifiait la plèbe ingénue, Pline l'Ancien pouvait donc, de son côté, évoquer la plèbe affranchie²⁸. Les différences statutaires entre les ingénus et les affranchis avaient des implications sociales. Ainsi, la naissance libre était valorisée et ouvrait à des avantages emblématiques de la plèbe. Elle était probablement une condition *sine qua non* pour bénéficier des distributions frumentaires, si ce n'est dès l'origine, du moins à l'époque impériale. L'accès au blé public était alors un privilège que des citoyens romains transmettaient à leurs fils. En dehors de cette transmission héréditaire, les quelques épitaphes célébrant l'accès au statut d'ayant droit concernent des ingénus. Les défunts se présentent ou sont présentés comme tels, ce qui suggère que la naissance libre était perçue comme un élément de fierté dans les milieux populaires.

Des expressions complémentaires de la générosité impériale distinguèrent des plébéiens nés libres des affranchis. En 99, 5 000 jeunes garçons, fils de citoyens, participèrent au congiaire

distribué par Trajan. Ils furent en plus admis au bénéfice du blé public avant l'âge. Cette mesure s'inscrivait dans une politique plus large, menée à l'échelle de l'Italie. Elle consistait à doter de pensions alimentaires des enfants de milieux modestes, qui seraient ensuite de bons citoyens, par exemple en servant comme légionnaires. Des jeunes filles vivant à Rome profitèrent plus tard de pensions alimentaires instituées par les empereurs Antonin le Pieux (138-161) et Marc Aurèle (161-180). Les princes agrent en mémoire de leurs épouses défuntes, Faustine l'Ancienne et Faustine la Jeune ; d'où le nom de *puellae Faustinae* donné à ces fillettes.

Les empereurs, comme la société tout entière, considéraient l'ingénuité comme une qualité, ce qui explique que quelques interdictions légales aient restreint les droits des affranchis. Une loi augustéenne sur le mariage, de 18 av. J.-C., défendait aux membres de l'ordre sénatorial d'épouser un ou une affranchie. En vertu d'une loi de 24 apr. J.-C., un affranchi ne pouvait être magistrat, ni à Rome ni dans une autre cité de l'Empire. Par ailleurs, les affranchis étaient inscrits dans l'une des trente-cinq tribus de Rome, quand ils accédaient à la citoyenneté romaine. L'habitude prise sous la République voulait qu'ils rejoignissent l'une des quatre tribus dites « urbaines » (*la Collina*, *l'Esquilina*, *la Palatina* ou *la Suburana*), dont les effectifs étaient par conséquent bien supérieurs aux autres. Cette concentration visait à limiter le poids politique des affranchis. Quand le peuple s'assemblait pour former les comices tributes, afin de voter des lois ou d'élire des magistrats subalternes, le mode de suffrage était indirect. Les citoyens votaient d'abord dans leur tribu, puis les avis de chaque tribu étaient décomptés. La grande masse des affranchis n'influaient donc que sur quatre avis sur trente-cinq. Cet enregistrement de presque tous les affranchis dans les mêmes tribus perdura sous le Principat, même si le rôle institutionnel des comices déclina inexorablement. En fait, ces dispositions ne déterminaient guère la vie quotidienne des affranchis, mais elles soulignaient tout de même leur infériorité de statut par rapport à celui des ingénus. Cette inégalité n'empêchait pas les uns et les autres de vivre ensemble, voire de se mêler les uns aux autres.

Des réalités sociales moins tranchées

Ingénus et affranchis ne formaient pas deux castes distinctes. La condition d'affranchi était individuelle et même, à l'échelle des familles et des lignées, transitoire. Aucun interdit légal ne s'appliquait aux descendants d'affranchis, si bien que beaucoup d'ingénus étaient les fils ou petits-fils d'anciens esclaves. Il n'y a pas lieu de penser pour autant que les plébéiens tenaient ce clivage de naissance pour quantité négligeable. Toutefois, le mépris pour les individus entachés de la « macule servile », exprimé par les écrivains et sous-jacent dans la législation impériale, était probablement moindre dans tout ou partie des milieux populaires. Rien n'empêchait les mariages entre plébéiens ingénus et affranchis ; et ils n'étaient pas très rares. Sur les inscriptions conservées à Rome, les unions entre un affranchi privé et une femme ingénue s'élevaient à environ 15 % du total. Le taux est encore supérieur en intégrant les affranchis impériaux au calcul. Dans la vie professionnelle, les ingénus, les affranchis et certains esclaves pouvaient occuper les mêmes emplois. Ingénus et affranchis ne se contentaient pas de coexister ; ils œuvraient souvent de concert dans leur vie sociale. Les occasions pour le faire étaient très diverses. Par exemple, un monument dédié à Silvain, dieu forestier très apprécié de la plèbe, cite trois individus de statut différent.

Monument consacré à Silvain. Publius Quintus Zosimus a fait don d'une statue de marbre de Silvain, pour la sauvegarde de Cnaeus Turpilus Geminius, fils de Cnaeus. L'esclave Hyginus, intendant, l'a fait installer, l'a consacré et a restauré à ses frais l'antique statue de Silvain, qui avait été dégradée²⁹.

Le premier personnage était certainement un affranchi. Zosimus était un nom grec souvent donné aux esclaves. Or les affranchis portaient – au titre des « trois noms » caractéristiques des citoyens romains – le prénom et le nom de famille de leur patron, d'une part, et leur ancien nom servile, d'autre part. En outre, le texte précise

la filiation de Cnaeus Turpilius Geminus, fils de Cnaeus, ce qui implique qu'il était libre de naissance. À l'inverse, Publius Quintus Zosimus ne pouvait probablement pas se prévaloir d'une filiation, parce qu'il était né esclave et donc sans père légitime. Malgré leur différence de statut, les deux hommes étaient assez proches pour que le premier recommanda le second à Silvain. On les imagine volontiers sous les traits de deux amis, dont l'un avait particulièrement besoin de la protection des dieux, par exemple parce qu'il était malade ou qu'il s'appretait à faire un long voyage. Le troisième personnage était un esclave privilégié : il était l'intendant d'une propriété et disposait du pécule nécessaire pour restaurer un petit sanctuaire. On ignore la relation qu'il entretenait avec les deux autres. Toujours est-il que cette pierre souligne que les ingénus, les affranchis et les esclaves n'évoluaient pas dans des bulles sociales hermétiques les unes par rapport aux autres.

Par ailleurs, les affranchis s'intégraient si bien à la société des hommes libres que beaucoup devenaient eux-mêmes propriétaires d'esclaves, comme si l'accès à la catégorie des libres se doublait d'une intégration à la société des maîtres. De ce point de vue, les affranchis ne semblent pas avoir eu un rapport à l'esclavage très différent de celui des ingénus. En tout cas, rien n'indique qu'ils aient remis la légitimité du système esclavagiste en cause, au contraire. Le recours fréquent à l'affranchissement faisait naître des configurations familiales complexes. Des affranchis qui parvenaient à accumuler quelques biens, par l'exercice d'un métier spécialisé notamment, rachetaient leur ancienne compagne d'esclavage. Ils la libéraient ensuite, pour l'épouser et devenir à la fois son patron et son mari. Ces couples pouvaient avoir des enfants de statut différent, selon qu'ils étaient nés avant ou après l'affranchissement de leurs parents. Certains pouvaient être esclaves et n'avoir pas quitté la maison du maître, d'autres affranchis (car libérés par l'ancien maître de leurs parents ou après leur rachat), d'autres enfin ingénus (car enfants légitimes d'affranchis citoyens).

Affranchis et patrons ne formaient pas deux catégories sociales nettement séparées l'une de l'autre, car un nombre non négligeable d'anciens esclaves étaient des affranchis d'affranchis. Dans

ce cas, les patrons et leurs dépendants n'étaient pas séparés par un large fossé social. Ils paraissaient même parfois très proches. Ainsi, les gens de métier formaient des esclaves pour qu'ils leur servent d'assistants. Ils continuaient à recourir à leurs services après les avoir affranchis et leur transmettaient parfois leur affaire, quand ils mouraient ou cessaient leur activité. Deux épitaphes collectives du début de l'Empire, issues d'une nécropole de la *vía Labicana*, laissent percevoir ce type d'organisation³⁰. Parmi une quinzaine de défunts portant le prénom et le nom de famille de Publius Caucilius, ainsi qu'un troisième nom qui permettrait de les distinguer, se trouvent six banquiers (*argentarii*) et un encaisseur (*coactor*). Ils étaient presque tous affranchis les uns des autres et exercèrent au même endroit, au Marché aux Vins. La localisation de ce *forum Vinarium* (dans la zone du port fluvial ou, plus en amont, à la pointe orientale du Champ de Mars) est débattue.

La plupart des affranchis vivaient sous la dépendance de leur patron, mais ce lien interpersonnel était plus ou moins fort. Un patron pouvait se préoccuper très peu de ses affranchis, par un choix dicté par son tempérament, à cause de l'éloignement géographique ou encore parce qu'il en avait trop pour se soucier beaucoup de chacun. Par ailleurs, tous les ingénus n'étaient pas parfaitement autonomes. Nombre d'entre eux étaient les obligés de patrons, dont ils étaient les clients au sens romain du terme. Ces clientèles réunissaient donc, dans un même ensemble, des ingénus et des affranchis. Dans ses *Satires*, Juvénal évoque la situation de concurrence dans laquelle les uns et les autres se trouvaient pour obtenir les faveurs du patron. En somme, le large éventail des relations de dépendance s'étendait de l'esclavage à une partie significative de la plèbe ingénue, ce qui fragilise encore l'idée qu'affranchis et ingénus avaient, dès qualités, des existences sociales radicalement différentes.

La naissance libre traçait une ligne de clivage qui s'ajoutait à d'autres, en particulier à la distinction entre plèbe humble et plèbe moyenne, sans les recouvrir parfaitement. En d'autres termes, un plébéen pouvait être un ingénu pauvre ou un affranchi aisé, et vice versa. Les écrivains et leurs lecteurs reprochaient la richesse tapageuse de quelques anciens esclaves. Ces affranchis millionnaires

constituaient cependant de très rares exceptions (dans le cas des personnages réels) ou des caricatures (dans le cas des personnages de fiction). On pense au célèbre Trimalcion du *Satiricon* de Pétrone, un savoureux roman du I^{er} siècle. L'immense fortune de cet anti-héros n'avait d'égale que le mauvais goût. En ce qui le concerne, Quintus Remmius Palaemon a bel et bien existé. Né dans la servitude à Vicence, en Vénétie, il fut formé au métier de tisserand, puis employé comme pédagogue : il accompagnait le fils de sa maîtresse à l'école et en profita pour apprendre lui aussi. Une fois affranchi, il s'installa à Rome à l'époque de Tibère, y ouvrit une école et finit par devenir le grammairien - nous dirions le « professeur de l'enseignement secondaire » - le plus renommé de la capitale. Son école de deux cents élèves lui rapportait 400 000 sesterces par an. Il sut faire fructifier ce revenu, en investissant à la fois dans des ateliers textiles et des vignobles. Néanmoins, la majorité des affranchis était constituée d'hommes et de femmes modestes, voire pauvres, comme la plupart des ingénus. Même dans le *Satiricon*, d'anciens compagnons d'esclavage de Trimalcion sont censés avoir vécu sans le sou. En somme, les hommes et les femmes qui constituaient la plèbe pouvaient suivre des parcours très différents. Les facteurs de cette diversité étaient multiples. Si le rapport à la liberté en était un, les origines géographiques des individus et de leur famille jouaient aussi.

ENRACINEMENT ET COSMOPOLITISME

Le poids des migrants

Rome était-elle, par sa nature démographique profonde, une ville de migrants ? Les historiens tenants de l'*urban graveyard effect*, c'est-à-dire de la théorie de la ville-mouroir, tendent à répondre par l'affirmative. Ils estiment que la population romaine n'aurait pu croître ni même se maintenir d'année en année sans un afflux

massif et continu de migrants. Beaucoup de ces déracinés n'auraient pu faire souche dans la Ville, compte tenu des conditions de vie mortifères qu'ils y auraient subies. Une fois engloutie par ce monstre urbain, chaque génération de migrants aurait cédé la place à une autre. D'autres historiens ont contesté cette thèse, pour arriver à la conclusion que la plèbe romaine s'organisait autour d'un noyau stable et enraciné. Pour les deux premiers siècles de l'Empire, il est convaincant d'identifier une grande partie de ce noyau à la plèbe frumentaire, c'est-à-dire aux 150 000 ayants droit des distributions de blé public, à leurs épouses et à leurs enfants.

Pour évaluer la part des habitants nés à Rome, il convient de se pencher aussi sur les esclaves et les affranchis. Beaucoup d'esclaves arrivaient dans la Ville au terme d'une migration forcée. Aux II^e et I^{er} siècles av. J.-C., les guerres de conquête provoquèrent la réduction en esclavage de dizaines de milliers de captifs, dont une partie fut vendue à des particuliers résidant à Rome. Ce flux baissa d'intensité durant les deux siècles suivants, avec le ralentissement du rythme des conquêtes, mais il ne se tarit jamais complètement. Approvisionnés par les guerres, et par bien d'autres sources encore, les marchés aux esclaves de la capitale proposaient à l'achat des hommes et des femmes venus de loin. Dans le *Satiricon* de Pétrone, la destinée de Trimalcion commence par son entrée dans Rome, jeune enfant venu d'Asie, au milieu d'un lot d'esclaves à vendre, pancarte au cou³¹. En outre, dans la biographie qu'il consacra au philosophe Apollonios de Tyane, au début du III^e siècle, le sophiste Philostrate put écrire à propos de Rome : « Rien n'est plus facile que de se procurer ici même des esclaves venus d'autres contrées, du Pont, de la Lydie, de la Phrygie ; on en rencontre des troupeaux que l'on amène ici³² ! »

Toutefois, beaucoup d'autres esclaves naissaient à Rome même, car les maîtres incitaient leurs serviteurs à avoir des enfants. Certains imposaient aux femmes des rapports sexuels et contrôlaient également à la reproduction naturelle de leur domesticité. Les esclaves « nés dans la maison », comme les enfants abandonnés élevés à leurs côtés, étaient enracinés dans la Ville, à leur manière. Ils représentaient une proportion significative de la population

servile. Surtout, ces serviteurs que les maîtres connaissaient depuis leur plus jeune âge, qu'ils avaient pu former (ce qui permettrait de rentabiliser le coût de leur entretien durant l'enfance) avaient plus de chances d'être affranchis que d'autres. Ils étaient donc plus susceptibles d'influer sur la composition de la plèbe.

En additionnant les différentes catégories de natis, dont les libres exclus à un titre ou un autre de la plèbe frumentaire, il est donc difficile d'envisager que les habitants de Rome nés sur place aient été minoritaires dans la population totale. Dans une monographie récente, Rens Tacoma a proposé un taux de migrants, toutes catégories confondues, entre 20 et 30 %³³. Toutefois, la discussion quantitative ne sera jamais close, ni précise, faute de sources statistiques et parce que chacune ou presque des étapes du raisonnement peut faire émerger des doutes. Depuis peu, par sa technicité croissante, l'archéologie fournit des données d'un grand intérêt, mais il ne faut pas se faire trop d'illusions en la matière. L'analyse bioarchéologique des squelettes et, en particulier, des dentitions permet de déceler des différences dans l'origine géographique des défunts. Cette méthode a été appliquée aux dépouilles découvertes dans deux nécropoles des environs de Rome (sur les sites de Casal Bertone et de Castellaccio Europarco), pour aboutir au résultat qu'environ un tiers des défunts n'était pas né sur place. Si passionnante soit-elle, cette recherche ne porte cependant que sur quelques dizaines d'individus, enterrés dans des contextes très spécifiques (près d'une grande foulterie, dans le cas de Casal Bertone). Il serait donc vain de vouloir en tirer un instantané de la Rome impériale tout entière. Les données collectées seront toujours trop partielles pour atteindre cet objectif. Au total, que l'on opte pour une hypothèse minimaliste ou maximaliste du nombre de migrants dans la population de Rome, il faut tout de même tenir pour acquis que des dizaines de milliers d'habitants étaient nés ailleurs. Or cette donnée a profondément influé sur les structures sociales.

Il est certain que Rome devint la plus grande ville du bassin méditerranéen en accueillant des migrants d'origines et de statuts divers. Il faut considérer ces flux dans la longue durée. Ainsi, la Ville s'est beaucoup développée à partir de la fin du III^e siècle et durant

le II^e siècle av. J.-C., grâce à des apports venus d'Italie et, en particulier, des campagnes italiennes. Plusieurs facteurs ont joué, soit pour pousser des paysans libres à quitter leur cité natale (alors que de grands domaines esclavagistes y prenaient de plus en plus de place), soit pour les attirer vers Rome (en plein essor économique à cette époque). Or des mouvements intra-italiens ont perduré au siècle suivant, puis à l'époque impériale. L'historien Salluste a décrit, au I^{er} siècle av. J.-C., l'attraction de la Ville sur les pauvres des campagnes italiennes. Il le fit dans un contexte polémique, en accusant la plèbe de s'être ralliée aveuglément à la tentative de coup d'État de Catilina, en 63 av. J.-C., par goût du désordre et bassesse morale. Selon Salluste, « la jeunesse, qui à la campagne avait peine à vivre du travail de ses mains, attirée à Rome par des largesses privées et publiques, avait préféré les loisirs de la ville à son labeur ingrat³⁴ ». Au-delà de la dimension moralisatrice de ces propos, les « largesses publiques » évoquées font écho aux distributions de blé public dont Clodius, cinq ans après la conjuration de Catilina, instaura la gratuité, au bénéfice de l'ensemble de la plèbe. Cette mesure entraîna un afflux de migrants, qui renforça des mouvements de population déjà installés dans les structures démographiques de la Ville. C'est pourquoi César eut le projet de supprimer cet appel d'air par le biais d'un *numerus clausus* destiné à restreindre et à stabiliser le nombre d'ayants droit des *frumentationes*. Narrat les lendemains des Ides de Mars 44 av. J.-C., soit des événements survenus une quinzaine d'années après les mesures de Clodius, Appien put porter ce jugement, encore une fois méprisant : « La ration de blé distribuée aux pauvres seulement à Rome y attire les parasseux, les miséreux et les malfaits de l'Italie³⁵. »

Par la suite, même si les *frumentationes* ne motivaient plus les candidats au départ, il paraît certain que la péninsule italienne continua à drainer différents types de migrations vers Rome. Les régions proches devaient fournir une partie significative de la main-d'œuvre saisonnière, dont on suspecte fortement l'existence dans plusieurs secteurs économiques. Par ailleurs, quelques épitaphes de marchands, qui travaillèrent à Rome avant de mourir dans une autre ville, signalaient des mobilités entre la capitale et

son environnement italien. Même si les preuves manquent, il est possible que certains de ces défunts soient retournés chez eux après avoir vécu un temps dans la mégapole. Le rayonnement culturel de Rome attirait aussi. Originaire de Cortone, en Étrurie, le philosophe stoïcien Caius Tullius Hostilius s'installa dans la capitale pour y faire carrière. Il connut quelques déboires, puisque ses idées sur le pouvoir lui valurent l'exil, sur l'ordre de l'empereur Vespasien (69-79). Mais il revint plus tard dans la Ville : ses enfants saluèrent en lui le meilleur des pères, sur une épithape installée dans une nécropole de la *vía Labicana*³⁶.

Des hommes libres originaires des provinces de l'Empire choisirent aussi de s'installer à Rome. Cette catégorie de migrants est visible dès la fin de la République. Dans son discours judiciaire contre Verrès, dénonçant les exactions commises par ce sénateur quand il avait gouverné la Sicile, Cicéron fit allusion à la présence à Rome d'hommes d'affaires de cette province. Une dizaine d'années plus tard, en 59 av. J.-C., l'avocat défendit au contraire un ancien gouverneur accusé de corruption : Lucius Valerius Flaccus, qui avait dirigé l'Asie. Parmi les plaignants, les Juifs de la province lui reprochaient de leur avoir interdit d'envoyer de l'or au temple de Jérusalem et d'avoir détourné une partie de ces contributions annuelles. Alors qu'il prononçait son discours devant le tribunal Aurélien, sur le Forum, Cicéron dénonça une volonté de faire pression sur la justice.

Vient ensuite la calomnie relative à l'or des Juifs. Voilà pourquoi cette cause est plaidée non loin des degrés d'Aurelius. C'est pour ce chef d'accusation que tu as voulu cet endroit, Laelius, et cette foule de gens que voilà ; tu sais quelle force ils représentent, combien ils sont unis et quel rôle ils jouent dans nos réunions [*contiones*]. Dans ces conditions je parlerai à voix basse pour que seuls les juges entendent, car il ne manque pas de gens pour exciter ces étrangers contre moi et contre tous les meilleurs citoyens. Je ne veux donc pas les aider et faciliter leurs manœuvres³⁷.

C'est ainsi que la communauté juive de Rome apparaît pour la première fois dans l'histoire et, par ces propos d'avocat, émergent

aussi des accusations promises à devenir des poncifs de l'antijudaïsme. On ignore le nombre de Juifs dans la Rome de 59 av. J.-C. Il est vraisemblable qu'un premier noyau de migrants, relativement ancien et réduit, venait d'être complété par des prisonniers de guerre faits par Pompée en Judée, en 63 av. J.-C. Une partie de ces captifs auraient été rachetés et affranchis par leurs coreligionnaires, dès les années suivantes.

Même si des migrants venus de terres lointaines habitaient déjà sur place à l'époque républicaine, Rome s'affirma véritablement comme une ville cosmopolite durant les deux premiers siècles de notre ère. Elle devint alors comme une réduction de l'Empire — davantage qu'une réduction du monde, puisque les étrangers originaires de territoires non soumis aux Romains sont extrêmement rares dans la documentation conservée. Parmi les hommes et les femmes libres mentionnés sur les inscriptions d'époque impériale conservées, très peu (de l'ordre de 500, sans compter les militaires d'origine lointaine et les aristocrates) sont explicitement décrits comme provinciaux³⁸. Mais l'épigraphe donne une image déformée à la baisse de la réalité. Des provinciaux ne ressentiraient pas le besoin de se présenter comme tels, quand leur intégration à la population locale avait relégué cette facette de leur identité au second plan. Par ailleurs, un nombre à la fois important et imposible à mesurer de migrants temporaires dut séjourner dans la capitale, quelques mois ou quelques années, sans y mouir et y faire l'acquisition d'une pierre tombale.

Sous le Principat, aux yeux des contemporains, Rome se distinguait par un cosmopolitisme sans pareil, dans le reste du monde et dans l'histoire. Tel est ce que suggère Sénèque dans un texte rédigé en 42 ou 43. Exilé en Corse, après avoir été accusé d'adultère avec une sœur de l'empereur Caligula, il chercha à consoler sa mère de son éloignement. Méditant sur la dureté d'une vie loin de sa patrie, il souligne que beaucoup d'habitants de la capitale connaissaient ce sort.

— Vivre loin de sa patrie est intolérable — Voyons ! Regarde un peu toute cette population que les toits de notre immense capitale suffisent

à peine à abriter : la grande majorité de ces gens ne sont-ils pas des expatriés ? De leurs municipes, de leurs colonies, en un mot de tous les coins du monde, ils sont venus confluer ici. Les uns y ont été conduits par l'ambition, d'autres par les obligations d'une fonction publique, d'autres par une mission dont on les a chargés, d'autres par le goût des plaisirs, qui leur fait rechercher une résidence où la débâche soit facile et abondante, d'autres par l'amour des études libérales, d'autres par l'attrait des spectacles ; tel y est entraîné par l'amitié, tel autre par l'espoir de déployer ses talents sur un plus vaste théâtre ; d'aucuns y vendent leur beauté, et d'autres leur éloquence. Il n'est pas une race humaine qu'on ne trouve représentée dans cette ville, où l'on cote à si haut prix et les vertus et les vices. Fais comparaison successivement tous ses habitants devant toi, et demande à chacun d'eux d'où il est : tu verras qu'en majeure partie ils ont déserté leur patrie d'origine, pour une ville qui sans contredit est la plus grande et la plus belle du monde, mais qui cependant n'est pas la leur³⁹.

Homme de la cour impériale, le philosophe évoque en priorité des raisons de s'expatrier qui concernaient l'élite, avant d'élargir son propos à l'ensemble des habitants. De même, il évoque d'abord des expatriés venus des municipes et des colonies, c'est-à-dire de communautés de citoyens romains, dont la plupart – en tout cas pour les municipes – se trouvaient alors en Italie. Puis il étend son propos à toutes les origines possibles. Sénèque exagère certainement en proclamant que la grande majorité des habitants avait quitté sa cité natale, mais son propos donne une idée de l'ampleur ressentie du phénomène. En fin de compte, seul un point d'accord minimal peut être trouvé. Force est de constater que Rome tout entière ne se réduisait pas à une ville de déracinés, d'une part, mais que la présence massive de migrants était un facteur puissant de son organisation sociale, d'autre part.

Différents niveaux d'enracinement

Le degré d'enracinement des habitants de Rome était très variable. Des paramètres juridiques entraient en jeu, pour distinguer les citoyens romains non seulement des pérégrins, mais aussi entre eux. Ces citoyens avaient Rome pour « commune patrie », quelle que soit la ville où ils résidaient. Pour leur part, les pérégrins étaient des hommes et des femmes libres, dépourvus de la citoyenneté romaine, et donc définis comme des étrangers. Certains pouvaient s'installer dans la capitale durablement, y faire vivre leur famille et se mêler à la population dans leurs différentes activités sociales. Néanmoins, ils demeureraient étrangers au *populus Romanus* et donc à la plèbe. Le sculpteur Zénon, originaire de la cité carienne d'Aphrodisias (à l'ouest de l'Asie Mineure), était un pérégrin probablement bien plus intégré que maints résidents de passage. Il est connu par une épithape gravée en grec dans le cours du II^e siècle, que l'on peut traduire ainsi.

Aux dieux souterrains. Moi, Zénon, ai pour patrie la très sainte Aphrodisias. Ayant visité de nombreuses cités grâce à mon métier, j'ai fait cette tombe pour le jeune Zénon, mon enfant à peine décédé. J'ai réalisé moi-même cette stèle et ces portraits, accomplissant un remarquable ouvrage de mes propres mains. Ici, j'ai fait un monument funéraire pour mon épouse bien-aimée Klutiné et tous mes amis. J'ai vécu soixante-dix ans. Nous reposons maintenant ici, en silence, nos âmes évanouies, mon enfant, mon épouse et moi, célèbre pour mon travail⁴⁰.

Le pouvoir n'a jamais cherché à limiter ou à réguler l'immigration à Rome au point de soumettre l'installation des pérégrins à une autorisation. Dans son traité philosophique *Sur les devoirs*, Cicéron va jusqu'à affirmer « qu'interdire le séjour d'une ville à des étrangers est proprement inhumain⁴¹ ». Toutefois, des mesures – il est vrai conjoncturelles et ponctuelles – purent rappeler aux pérégrins qu'ils ne seraient jamais vraiment chez eux dans la capitale. Ainsi, lors de la crise de subsistances de l'année 6, Auguste voulut faire

baissier la pression sur les ressources alimentaires en éloignant temporairement de la ville les esclaves à vendre et tous les pérégrins, à l'exception des médecins et des professeurs.

Face aux esclaves et aux pérégrins, tous les citoyens pouvaient s'enorgueillir de leur statut personnel, mais le lien juridique qui les unissait à la Ville variait. La citoyenneté romaine évolua au moment de sa généralisation à tous les hommes libres d'Italie. Des alliés italiens de Rome se soulevèrent en 91 av. J.-C. Ils furent vaincus, mais les Romains comprirent que leur pouvoir serait plus stable en intégrant tous les Italiens libres à leur cité. Ceux qui ne l'étaient pas encore devinrent donc citoyens romains, en vertu de lois adoptées en 90 et 89 av. J.-C. et, dans les faits, appliquées à partir du recensement de 70 av. J.-C. Dès lors, l'organisation de la citoyenneté romaine comporta deux degrés. Les citoyens avaient une petite patrie, qui correspondait à leur communauté d'origine, et une grande patrie : Rome. Tout citoyen avait une origine (*origo*), transmise de père en fils, qui ne se confondait pas forcément avec son lieu de naissance, ni avec son lieu de résidence⁴².

Cette structure avait pour effet d'isoler une catégorie spécifique : les citoyens romains de Rome, en quelque sorte. D'un point de vue statutaire, ces *ciues Romani domo Roma* formaient un noyau au cœur de la plèbe. Avoir la Ville pour *origo* était un trait identitaire que certains habitants mettaient en avant, parfois avec fierté. Il faut comprendre ainsi les propos posthumes que l'acteur Tiberius Claudius Tiberinus tenait aux lecteurs de son épitaphe : « *Roma mihi patria est* » (« Rome est ma patrie »). De même, l'origine romaine, ou à défaut la naissance à Rome, de quelques défunts apparaît sur des épitaphes qui recourent à l'expression « *natione uerna* »⁴³. Sur une épitaphe collective gravée en 47 av. J.-C. pour conserver la mémoire d'affranchis, elle sert à distinguer un défunt natif de Rome d'un oculiste originaire de Thèbes et d'une ancienne esclave phrygienne.

Le droit romain distinguait strictement l'origine du domicile. Le *domicilium* désignait, en effet, un lieu de résidence permanent et principal. C'était la cité où l'on avait transporté « le siège de tous ses intérêts et de toutes ses affaires »⁴⁴, déclara Cicéron lors d'un procès.

Après en avoir débattu, la science juridique trancha à l'époque augustéenne : en droit, un justiciable ne pouvait avoir qu'un seul domicile légal. Quand une hésitation était possible, parce qu'un individu était sans cesse en déplacement, il fallait partir du principe qu'il n'en avait pas. Dans les faits, beaucoup de citoyens présents à Rome n'y avaient pas leur origine, n'y étaient pas nés, mais y avaient véritablement élu domicile. Ils tendent à éclipser les migrants moins intégrés à la capitale, car ils y ont laissé plus de traces épigraphiques. Par exemple, dans le cours du I^{er} siècle, Publius Clodius Athenio continua à entretenir des liens professionnels avec sa province d'origine : la Bétique (l'actuelle Andalousie)⁴⁵. Il importait à Rome des salaisons de poisson, que la région des Colonnes d'Hercule (notre détroit de Gibraltar) produisait en masse. À ce titre, il présida l'association de métier des négociants de Malaga. Son enracinement à Rome était néanmoins profond. Il y vivait avec femme et enfants et y acheta, de son vivant, une sépulture familiale : il ne projetait pas, ou plus, de rentrer en Bétique.

La diversité culturelle et la manière dont elle était vécue

Du fait de la présence de migrants venus de contrées lointaines, Rome faisait place à une certaine diversité culturelle. Il ne faut pas en exagérer l'importance, en raison du nombre de natifs dans la population, et parce que beaucoup de provinciaux partageaient avec eux, non seulement le statut de citoyens romains, mais aussi une culture commune. Comme les empereurs Hadrien et Septime Sévère, les migrants « ordinaires » issus d'Espagne ou d'Afrique du Nord parlaient sans doute le latin avec un accent provincial. Ces sonorités remarquables ne faisaient pas de Rome une tour de Babel pour autant. D'autant que les inscriptions gravées en d'autres idiomes (surtout en grec et dans quelques langues orientales) sont rares, en comparaison de la masse de documents conservés. Et elles ne signifient pas que leurs commanditaires ne s'exprimaient pas en latin, dans une partie de leur vie quotidienne.

Cependant, la population de Rome était si nombreuse que des habitants allogènes pouvaient former des communautés visibles dans l'espace public. Au II^e siècle, les marchands d'une même origine lointaine avaient accès à des locaux communautaires, dont certains se situaient près du Forum. Ils pouvaient s'en servir pour leurs affaires et pour entretenir des relations de convivialité, en particulier autour des divinités de leur patrie. Par exemple, la *statio* des Phéniciens de Tyr est mentionnée sur une inscription de 179, tandis que Lucius Iulius Bassus était le responsable (le *stationarius*) de celle des provinciaux du Norique⁴⁶. Le territoire de cette petite province celtique couvrait une partie de l'Autriche occidentale et de la Slovaquie actuelles. Soudées par le culte de leurs divinités nationales, les communautés d'immigrés aménageaient des sanctuaires qui s'inséraient dans le paysage religieux de Rome. Ainsi, une vingtaine d'inscriptions révèle l'existence d'un sanctuaire dédié aux divinités de la cité syrienne de Palmyre, à la limite méridionale du Trastevere⁴⁷. Le document le plus ancien date de 102 et commémore des travaux de réfection d'un portique consacré au Soleil⁴⁸. L'ensemble du dossier – constitué de textes en latin, en grec et en palmyrénien – révèle que le dieu cosmique Bel était la principale divinité honorée. Il était accompagné de multiples parèdres (dieux ou déesses secondaires) : Malachbel, Iarhiból, Agliból, Arsú... autant de personnalités divines exotiques, mais qui possédaient une demeure sur les bords du Tibre.

Cette présence de communautés provinciales fut-elle un facteur de tensions dans la Rome impériale ? La troisième des *Satires* de Juvénal est systématiquement convoquée à ce sujet. La verve mordante du poète donne une indéniable valeur littéraire à ce récit. Umbricius, un Romain aux tempes grisonnantes, s'apprête à déménager, car le coût de la vie dans la Ville est désormais au-dessus de ses moyens. Lui qui a passé son enfance sous le ciel de l'Aventin se sent humilié, au point de se lancer dans une violente diatribe. Il en veut beaucoup aux Grecs ou, plus exactement, à ces orientaux hellénophones, habiles à capter les faveurs des riches.

Quelle race est la mieux vue de nos richards et m'inspire le plus d'éloignement, je me hâte de vous le dire, sans aucun respect humain. Je

ne puis, ô Quirites [i.e. citoyens], supporter une Rome grecque. Et encore ! Qu'est-ce que représente l'élément proprement achéen, dans cette lie ? Il y a beau temps que le Fleuve de Syrie, l'Oronte, se dégorge dans le Tibre, charriant la langue, les mœurs de cette contrée, la harpe aux cordes obliques, les joueurs de flûte, les tambourins exotiques, les filles dont la consigne est de guetter le client près du Cirque⁴⁹.

Des Romains ont probablement partagé la xénophobie qu'exprime Juvénal à travers son personnage. Toutefois, ce texte fameux et, plus largement, les outrances des poètes satiriques apparaissent somme toute assez isolés. Les traces de rejet que certaines communautés auraient pu subir de manière régulière manquent, à l'exception remarquable des Juifs. Lors des funérailles de César, leur communauté apparaît aussi bien intégrée que les autres, en partageant le deuil de la plèbe. « Les peuples étrangers prirent le deuil séparément, chacun à sa manière, tout spécialement les Juifs, qui allèrent jusqu'à se réunir plusieurs nuits de suite autour de son bûcher⁵⁰ », signale Suétone. Sous le principat d'Auguste, vraisemblablement avant la réforme des *frumentationes* instaurant un *numerus clausus*, des Juifs étaient citoyens romains et bénéficiaient du blé public. Ils avaient obtenu de l'empereur de n'avoir pas à récupérer leur ration mensuelle un jour de Sabbat. Cependant, plusieurs mesures politiques – à l'efficacité très relative – révèlent l'hostilité subie par les Juifs de Rome. En 19, l'empereur Tibère ordonna leur expulsion (et celle des dévots des divinités égyptiennes) et, dans cet objectif de bannissement, 4 000 affranchis auraient été enrôlés de force dans l'armée, pour qu'ils aillent combattre des brigands en Sardaigne. Des tensions sont aussi perceptibles au début du règne de Claude, en 41. Elles paraissent liées aux troubles internes qui secouaient alors la communauté, à l'initiative d'un certain Chrestos, écrit Suétone après coup : en raison de l'émergence du christianisme, faut-il comprendre⁵¹. Elles aboutirent quelques années plus tard à une autre expulsion. Enfin, au lendemain du grand incendie de 64, il est probable que les chrétiens que Néron désigna à la vindicte populaire comme les responsables du sinistre étaient presque tous des judéo-chrétiens (des Juifs qui croyaient en la divinité de Jésus).

Parce que des centaines de milliers de plébéiens vivaient à Rome, ces hommes et ces femmes présentaient, au total, des profils d'une très grande variété. Ils différaient les uns des autres tant par leurs niveaux de vie que par leurs statuts juridiques et sociaux. Le ciment de leur unité résidait surtout dans des clivages qui les séparaient d'autres groupes : les ordres aristocratiques, les esclaves et les étrangers. Pour autant, la plèbe n'était pas que diverse. Elle avait un noyau dur - en particulier, les citoyens romains de Rome, admis dans la plèbe frumentaire - autour duquel gravitaient d'autres composantes, plus ou moins périphériques. De même, le rapport au travail variait au sein de la plèbe, au point de dessiner un large éventail de conditions, mais le fait de devoir vivre d'un travail quotidien était un ferment d'unité.

CHAPITRE 8

Le travail plébéien dans la Ville

LES TRAVAILLEURS LES PLUS HUMIBLES ET LA RUE

Lower ses bras

Le travail était le creuset d'une hiérarchie sociale complexe. À l'un des échelons les plus bas se trouvaient des individus qui louaient leur force de travail à la journée. Ces journaliers pauvres existaient dans de nombreuses sociétés du monde romain et, plus généralement, de l'ère préindustrielle. On pense à la Parabole des Ouvriers de la onzième heure dans l'*Évangile* ou aux *braccianti* de l'Italie du XIX^e siècle : ces manouvriers qui, chaque matin, attendaient sur les places de village d'être embauchés sur un grand domaine. Des scènes comparables se jouaient dans la Rome antique, sur le Forum notamment. Aux dires de Suétone, Claude assumait avec zèle la charge sacerdotale de grand pontife qu'il avait reçue à son avènement, comme tout empereur. Lorsqu'un oiseau de mauvais augure était aperçu au-dessus du Capitole, le prince prenait soin d'annoncer publiquement que des supplications seraient adressées aux dieux. Or son biographe signale qu'avant ces prises de parole, qui se déroulaient sur la tribune aux harangues, les autorisés (vraisemblablement représentés par quelques préteurs) écartaient du Forum « la foule des esclaves et des ouvriers¹ ». Il est vraisemblable que ces *operarii* entraient dans une catégorie identifiée par Sénèque dans son traité *Des bienfaits* : l'usage voulait, écrit le philosophe, que l'on donne un peu plus que prévu au travailleur qui avait

la subordination des clients à l'égard de leur patron et le respect dû par les membres des associations à leurs magistrats structuraient la vie sociale. Les manifestations de la sociabilité plébéienne prenaient souvent la forme de rituels, ce qui n'étonne guère de la part de Romains qui proclamaient être le peuple de la piété. Mais cette grande visibilité du religieux résulte aussi d'un effet de sources. Outre le riche témoignage que constituent les *Fastes* d'Ovide, les pratiques commémoratives recourant à la gravure de dédicaces ont produit une documentation abondante.

Faut-il déduire de l'étude des relations entre plébéiens, tous impliqués dans des groupes et des espaces restreints, l'existence d'une sociabilité à l'échelle de toute la mégapole romaine ? Il est vrai qu'il faut se garder de considérer la plèbe comme une foule homogène, capable de se mettre en action comme un seul homme. Nos sources, promptes à évoquer « le peuple » ou « Rome tout entière », sont trompeuses, car, dans les faits, ce tout était toujours représenté par certaines de ses parties. Il n'empêche qu'en certaines occasions, des milliers, voire des dizaines de milliers de plébéiens se trouvaient réunis pour partager des temps forts de leur vie sociale. Les liens qui s'affirmaient alors étaient plus distendus que ceux tissés dans les micro-communautés des rues de Rome, mais ils existaient et entretenaient un fort sentiment d'appartenance à la Ville et à la cité.

Conclusion

Dans les limites imposées par son format et par les sources conservées, cet ouvrage s'est attaché à exposer la vie sociale de Romains que d'aucuns ont été tentés de qualifier d'« ordinaires ». Cette formulation est assez insatisfaisante, car trop vague et réductrice. Il n'empêche que l'étude de la plèbe suppose de se mettre à distance d'une histoire des grands hommes, aux destins réputés extraordinaires, et d'une histoire romaine centrée sur l'aristocratie, à la richesse et à la puissance extraordinaires elles aussi, comparées aux ressources à disposition de la masse civique. C'est l'image d'autres Romains que nous avons tenté d'esquisser. Ils ne portaient pas nécessairement la toge, durant les jours de fête et encore moins le reste de l'année. Ils ne vivaient pas dans de luxueuses maisons, ne s'allongeaient pas sur leur lit de banquet pour que leurs serviteurs leur servent à manger et à boire. Ils n'avaient pas le loisir de se consacrer à plein temps au service de la cité, ni aux activités caractéristiques du raffinement culturel. Car ils ne vivaient pas de leurs rentes. Au contraire, ils passaient la majeure partie de leur existence au travail. En marge de ce labeur, ils aimaient s'attabler à la taverne, discuter dans la rue en formant un cercle de badauds ou encore faire vivre (par des réunions culturelles et conviviales) une association de quelques dizaines de membres. Ces plébéiens peuplaient les immeubles de rapport de la ville, en occupant des appartements au confort le plus souvent sommaire.

À travers eux, l'ambition affichée au seuil de cet ouvrage était de contribuer à une histoire « par le bas », c'est-à-dire à une histoire des catégories sociales inférieures, nourrie par l'examen des

expériences individuelles. L'heure n'est pas venue de nous renier, mais plutôt de tirer un bilan nuancé. Les élites romaines se représentaient les plébéiens comme les *humiliores* (les plus humbles) ou les *tenuiiores* (les petites gens), non sans condescendance. En outre, elles entendaient exercer un contrôle sur l'ensemble du corps social et usaient de multiples moyens pour le faire. D'un côté, la plèbe subissait donc diverses formes de domination, mais, d'un autre, elle formait un groupe social à la fois dominé *et* privilégié. Les femmes et les hommes qui la composaient étaient, en effet, libres et jouissaient de la citoyenneté romaine. Or la société romaine était esclavagiste. Les esclaves constituaient peut-être entre un quart et un tiers de la population totale ; ils se trouvaient impliqués dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. De ce fait, beaucoup de plébéiens (y compris ceux qui n'étaient pas particulièrement aisés) étaient des propriétaires d'esclaves et tenaient, à ce titre, le rôle de dominants.

En tant que citoyens habitant la capitale de l'Empire, les plébéiens de Rome bénéficiaient d'avantages qui n'existaient pas ailleurs. Dans leur esprit, et dans celui du pouvoir, ils formaient une partie absolument essentielle du peuple romain (c'est-à-dire de la communauté de tous les citoyens, où qu'ils vivent). Si la Ville était la vitrine de l'Empire, ses habitants devaient incarner, jusque dans leur vie la plus quotidienne, la majesté (c'est-à-dire la grandeur indépassable) du peuple romain. Telle est la principale raison, avec la peur de l'instabilité politique, pour laquelle les autorités civiles se sont soucies de la qualité de vie de la plèbe, en matière d'approvisionnement alimentaire, d'accès à l'eau potable ou encore d'offre de spectacles et de réjouissances publiques, par exemple. En bénéficiant de distributions de blé ou d'argent, en se lavant aux thermes, en s'asseyant sur les gradins des théâtres ou en flânant sous les portiques, la plèbe estimait recevoir son dû, en tant qu'incarnation du peuple-roi. Et quand des plébéiens manifestaient contre la cherté des céréales, des loyers ou du crédit, ils dénonçaient autant ce que nous appelons des injustices sociales qu'une atteinte à leur dignité de Romains censés régir le monde.

Dominiée et dominante à la fois, la plèbe était surtout traversée par de profondes inégalités. Le projet de dresser le portrait du « Romain ordinaire » est une chimère, parce que la plèbe constituait l'écrasante majorité de la population civile de Rome et que cette masse était extrêmement diverse. Or cette diversité laissait d'autant plus de place à l'inégalité que les plus fortunés reproduisaient, dans la plèbe, les rapports de domination et les pratiques de distinction dont usait l'aristocratie dans la société tout entière. De fait, si la plèbe peut inspirer une histoire « par le bas », ce serait un contresens majeur que de la confondre avec une histoire des bas-fonds. Au contraire, il faut déplorer que les sources disponibles éclairaient les fractions supérieures de la plèbe avec beaucoup plus de netteté que les pauvres.

Malgré tout, le seul fait de penser la plèbe de Rome comme un millefeuille social, emplissant des couches bien délimitées, ne rend pas compte des expériences vécues de manière tout à fait satisfaisante. La plèbe gagne à être vue non seulement comme une addition de catégories sociales inégalement considérées (les nécessiteux, les riches, les boutiquiers, les affranchis, les ingénus, les nouveaux venus, les ayants droit des distributions frumentaires, les appariteurs des magistrats, etc.), mais aussi et surtout comme la somme de nombreuses communautés de voisinage. Leur composition sociale était bigarrée, car les membres des différents groupes et sous-groupes sociaux vivaient au contact des uns et des autres. De petits lieux de vie fréquentés au quotidien (la cour intérieure des immeubles, les fontaines, les commerces de première nécessité, un petit sanctuaire) servaient de cadre à leurs interactions. Celles-ci donnaient forme à des micro-sociétés, de face à face, fondées sur l'interconnaissance. Les sanctuaires de carrefour et le culte des Lares, en particulier après leur réorganisation par Auguste, contribuèrent beaucoup à l'intégration des habitants à des ensembles sociaux plus larges. En d'autres termes, les 265 *vici*, ces circonscriptions centrées sur une rue principale et une chapelle des Lares *Augustes*, peuplées de quelques milliers d'âmes parmi lesquelles des magistrats de quartier étaient choisis, furent un échelon intermédiaire essentiel. Pour le reste, la plèbe tendait à prendre une

pleine conscience d'elle-même lors de moments que l'on peut qualifier de civiques, à plusieurs titres. À l'image de certains grands rituels de la religion publique qui réunissaient la foule des citoyens, une partie de ces événements étaient organisés par les autorités. Mais il arrivait aussi que la plèbe se mobilise d'elle-même pour défendre sa place dans la cité et la haute idée qu'elle s'en faisait.

Notes

Avant-propos

1. L. Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine*, 3 vol., Leipzig, 1862-1871.
2. Ch. Daremberg, Edm. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, 1877-1919. J. Carcopino, *La Vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, Paris, 1939.
3. Th. Mommsen, *Das römische Staatsrecht*, Leipzig, 1876-1887.
4. Cl. Nicolet, *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1976.
5. Pour l'époque républicaine, voir par exemple : A. Lintott, *Violence in Ancient Rome*, Oxford, 1968 et F. Millar, *The Crowd in Rome in the Late Republic*, Ann Arbor, 1998. Pour l'époque impériale, voir l'ouvrage classique de Z. Yavetz, *Plebs and Princeps*, Oxford, 1969 (traduit en français sous le titre *La Plèbe et le Prince*, Paris, 1984).
6. E. P. Thompson, *The Formation of the English Working Class*, Londres, 1963.
7. H. Zinn, *A People's History of the United States*, Londres, 1980 (traduit en français sous le titre *Une histoire populaire des États-Unis d'Amérique*, 2002).
8. G. Noiriel, *Une histoire populaire de la France, de la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, 2018.
9. Pour entrer dans l'œuvre de ce grand savant, on pourra consulter sa thèse d'État, ainsi qu'un recueil d'articles parus jusque dans les années 1990. J. Andrieu, *La Vie financière dans le monde romain. Les métiers de manieurs d'argent (IV^e siècle av. J.-C. - III^e siècle apr. J.-C.)*, Rome, 1987 ; J. Andrieu, *Patrimoines, échanges et prêt d'argent : l'économie romaine*, Rome, 1997.
10. C. Virlouvet, *Famines et émeutes à Rome, des origines de la République à la mort de Néron*, Rome, 1985 ; C. Virlouvet, *Tessera frumentaria. Les procédures de distribution du blé public à Rome de la fin de la République au Haut-Empire*, Rome, 1995 ; C. Virlouvet, *La plèbe frumentaire dans les témoignages épigraphiques. Essai d'histoire sociale et administrative du peuple de Rome antique*, Rome, 2009.
11. Je fais ici référence aux livres de Nicolas Monteix, Alexandre Vincent, Marie-Adeline Le Guenneq, et aux miens. Leurs titres seront mentionnés dans les chapitres de cet ouvrage.
12. Je pense ici à de nombreux collègues dont il serait fastidieux de citer ici tous les livres : par exemple, W. Broekaert (sur les négociants et armateurs), Steven Ellis (sur les boutiques et les commerces alimentaires), Mikko Fjohr (sur les foulons), Christel Freu (sur les pauvres), Cameron Hawkins (sur les artisans), Claire Holleran (sur le commerce de détail), Jinyu Liu (sur les artisans du textile), Françoise Van Haepren (sur la vie religieuse à Ostie, notamment). Que ceux dont j'ometts le nom me pardonnent. Au-delà de cette génération

Citoyens de Rome

par Michel Molin

Mégalopole d'un million d'habitants, la capitale de l'Empire abritait une « plèbe » diversifiée dont le rôle politique était important. Ses émotions avaient pour lieux les fêtes de quartier, les théâtres et le Grand Cirque.

À propos de : Nicolas Tran, *La plèbe. Une histoire populaire de Rome (du 1^{er} siècle av. J.-C. à la fin du II^e siècle apr. J.-C.)*, Paris, Passés composés/Humensis, 2023, 284 p., 22€.

Dans l'avant-propos, Nicolas Tran indique que son livre s'inscrit en contrepoint d'une conception de l'histoire encore vivace tout récemment et réduite aux personnages célèbres. Au contraire, il déclare vouloir donner le premier rôle, non plus aux classes dirigeantes, mais aux habitants « ordinaires » de la capitale impériale à l'époque où elle est le mieux documentée par les différents types de sources, du début du 1^{er} siècle av. J.-C. à la fin du II^e siècle apr. J.-C.

L'auteur se propose de présenter, « au-delà d'un cercle académique restreint », la synthèse de recherches effectuées ces dernières décennies sur la plèbe par différents spécialistes, notamment J. Andraeu, C. Virlouvet, C. Courrier et lui-même.

« Tête du monde » et « cité universelle »

La première des quatre parties, qui totalisent douze chapitres, « La ville de la plèbe », vise à présenter le cadre non seulement historique, mais aussi topographique et démographique que constituait la capitale de l'Empire, l'une des mégalofoles les plus peuplées de l'ère préindustrielle. À côté des monuments érigés par les dirigeants, elle était l'espace où s'enracinaient les conditions matérielles d'existence et les différentes activités de ces habitants qui formaient la plèbe, par opposition à l'aristocratie (laquelle rassemblait les chevaliers et les sénateurs romains).

Rome est née sur la rive gauche du Tibre, sur un site de plus de sept collines d'une soixantaine de mètres d'altitude, disposées en arc de cercle autour du Palatin. Sous domination étrusque aux VII^e et VI^e siècles av. J.-C., ses 426 hectares furent entourés par une muraille attribuée au roi Servius Tullius, renforcée au IV^e siècle, si bien que son tracé de 11 km a perduré comme limite juridique – même si, dès le début du I^{er} siècle av. J.-C., les zones habitées s'étendaient largement au-delà du rempart. Les institutions de la « libre République » instaurée en 509 consacraient la domination des plus riches.

Est souligné le rapport homothétique entre la conquête progressive du bassin méditerranéen et l'accroissement de la population de l'*Vrbs*, qui déboucha sur un siècle de guerres civiles. Il ne prit fin qu'avec la mise en place du principat par Auguste, qui se considérait à la fois comme le premier et l'égal de tous les citoyens.

Rome est alors en même temps le *caput mundi*, la « tête du monde » en latin, et la *cosmopolis*, la « cité universelle » en grec, atteignant peut-être le million d'habitants, dont plus de 250 000 citoyens adultes avant l'épidémie connue sous le nom de « peste antonine », sous le règne de Marc Aurèle (161-180).

La conscience des plébéiens

Nicolas Tran souligne le contraste de densité de population et de conditions de vie, entre la ville monumentale et aristocratique (centre et grands jardins) et les quartiers populaires de plus en plus étendus en périphérie, « même si les différents espaces sociaux étaient proches, voire s'enchevêtraient » (p. 41).

Si nombre de logements collectifs construits en *opus craticium* étaient très vulnérables au feu et si les nuisances abondaient (saleté, bruits, odeurs), une certaine mixité sociale pouvait régner dans les immeubles. Il convient de remettre en cause la vision misérabiliste d'une ville mortifère décrite par les sources littéraires.

Le concept de « plèbe » est parent avec le mot grec *plèthos*, le « plus grand nombre », la « multitude », à la fois statut juridique de tous les citoyens n'appartenant pas au patriciat (aristocratie héréditaire réputée descendre des premiers sénateurs) et groupe social hétérogène de plusieurs points de vue.

Au cours d'un siècle et demi de tensions, les plébéiens obtinrent la création de leurs propres magistrats annuels, les dix tribuns de la plèbe, incarnant la protection dont pouvait disposer tout citoyen, et les plus fortunés d'entre eux la fin du monopole patricien des magistratures, intégrant ainsi la noblesse sénatoriale de gouvernement. Dès lors, la plèbe était elle-même traversée par des hiérarchies sociales ; son unité et la conscience que les plébéiens en avaient étaient donc relatives et mouvantes (p. 63).

Besoins et émotions populaires

La deuxième partie, « Des citoyens face au pouvoir », souligne le lien intrinsèque entre la plèbe et la ville de Rome. À la différence de ceux qui n'y résidaient pas, les plébéiens vivant dans la capitale pouvaient bénéficier de distributions de blé et exercer leurs droits politiques en participant aux assemblées, les comices, qui votaient les lois et élisaient les magistrats.

Ce rôle a souvent été minimisé par les historiens, qui voient dans les habitants de la Rome antique une population d'assistés, dépolitisée sous la période républicaine comme sous le principat. Or la plèbe de Rome a été un véritable acteur politique s'exprimant au moyen d'« émotions populaires », actions collectives d'intensité variable, des applaudissements ou sifflets aux émeutes sanglantes, les édifices de spectacles (notamment le cirque) devenant à la période impériale le lieu privilégié de l'expression populaire.

Comment le pouvoir a-t-il géré ces émotions et répondu aux attentes et besoins de la plèbe ? Avec la création des cohortes urbaines et prétoriennes, Auguste puis

Tibère ont progressivement installé à Rome une force armée pour maintenir l'ordre dans l'*Vrbs* et réprimer les soulèvements.

La création des *frumentationes*, distributions à prix réduit puis gratuites de blé aux plébéiens les plus pauvres résidant à Rome, dont le nombre de bénéficiaires devait être fixé à 150 000 par Auguste, n'était pas une opération caritative. Sans dispenser cette *plebs frumentaria* de travailler, elle visait à mettre à l'abri du besoin les citoyens du peuple-roi, l'approvisionnement des habitants de Rome ayant toujours été une préoccupation des autorités. Sous le principat, la plèbe romaine pouvait aussi bénéficier de largesses occasionnelles lors des célébrations triomphales ou des avènements (congiaires) et de politiques édilitaires (construction de thermes).

En contrepartie, la plèbe de Rome manifestait son adhésion aux détenteurs du pouvoir par une participation plus encadrée que spontanée, lors du retour solennel dans l'*Vrbs* des magistrats ou des empereurs victorieux ou des funérailles aristocratiques puis impériales. Sous le principat, elle témoignait publiquement de son loyalisme par le culte rendu dans les quartiers aux divinités protectrices des empereurs ou par l'omniprésence des images impériales dans la sphère publique ou privée.

Diversité sociale

La troisième partie, « Un monde social contrasté », revient sur la diversité des conditions plébéiennes attestée par les textes.

L'auteur souligne les clivages par la richesse entre les miséreux, parfois contraints de se vendre eux-mêmes ou de vendre leurs enfants à des marchands d'esclaves, et l'aisance de la « plèbe moyenne » identifiée par Paul Veyne, mais aussi par la naissance libre entre les ingénus et les affranchis, sous le coup d'interdictions qui ne s'appliquaient toutefois pas à leurs descendants. Ces lignes de clivage ne se recouvrent pas exactement et n'empêchent pas, entre plébéiens ingénus et affranchis, la coexistence et les interactions qui pouvaient aller jusqu'au mariage.

Le poids des migrants, qui faisait de la population de Rome un reflet de l'*imperium romanum*, explique les différents niveaux d'enracinement et l'existence, au sein de la plèbe de l'*Vrbs*, autour du noyau dur natif de la *plebs frumentaria*, de diverses communautés, dont celle des Juifs.

Le travail plébéen dans la Ville est aussi très diversifié : manœuvres journaliers, salariés précaires embauchés dans un secteur ou un autre en fonction des besoins et des saisons, prostitués, vendeurs de rues, mais aussi propriétaires des *tabernae* spécialisées dans les différents commerces, mais qui n'étaient qu'une facette des échanges économiques. Enfin, au sommet de la plèbe, on trouve les entrepreneurs et les gros négociants.

La mobilité sociale des plébéiens, ascendante ou descendante, pouvait s'accompagner d'une mobilité géographique consistant à quitter Rome.

Les fêtes et ses lieux

La dernière partie, « Les sociabilités plébéiennes », étudie les multiples relations qui constituaient la vie sociale des plébéiens : la famille, plus fréquemment de type nucléaire que dans l'aristocratie ou à la campagne, dont l'affection est exaltée dans les inscriptions funéraires, les clientèles des riches, au sein desquelles les relations avec le patron étaient toujours ambivalentes, mais qui permettaient d'intégrer une communauté, les amitiés entre plébéiens fondées sur des affinités ou des dévotions communes.

Les lieux de cette sociabilité sont variés : immeubles d'habitation, tavernes, locaux de réunion des associations professionnelles ou des collèges funéraires, mais aussi espaces publics de convergence populaire comme les édicules du culte des Lares Augustes dans chacun des 265 *uici* à l'occasion des *Compitalia* ou des fêtes instituées par Auguste, le Champ-de-Mars, propice à la promenade ou à tous les exercices physiques ou, plus occasionnellement les grands édifices de spectacle comme le plus ancien, le Grand Cirque, qui pouvait accueillir au moins 150 000 spectateurs, c'est-à-dire un habitant sur sept de Rome, les théâtres ou le Colisée construit par les Flaviens.

Dans un dernier chapitre, Nicolas Tran évoque les fêtes populaires à Rome, en particulier, les fêtes plébéiennes inscrites dans le calendrier civique, au sanctuaire d'Anna Perenna, sur la *vía Flaminia* le 15 mars et à celui de Fors Fortuna, le 24 juin, en aval du Tibre, mais aussi les fêtes publiques où les plébéiens jouaient un rôle, comme les jeux des pêcheurs le 7 juin ou la fête des *tibicines* six jours plus tard. La plèbe illustre aussi la présence de l'ensemble du corps civique dans toutes les grandes fêtes auxquelles l'empereur et les nobles se devaient également d'assister.

En conclusion, le concept de plèbe apparaît polysémique, recouvrant des réalités bien diverses. Dominée par le pouvoir, mais dominante car faisant partie du corps civique du peuple-roi, la plèbe de Rome regroupait des catégories sociales différenciées par la naissance, l'origine, la richesse et l'activité. Celles-ci formaient aussi des communautés de voisinage vivant au contact les unes des autres, dans des lieux de vie fréquentés au quotidien ou lors d'événements festifs ou religieux organisés par les autorités.

Ce livre nuancé et riche, qui intéressera tous les passionnés d'histoire, appartient à un courant historiographique nouveau qui a l'indéniable mérite d'aborder l'histoire du monde romain par l'étude des catégories sociales inférieures, à travers l'examen des expériences individuelles documentées par les sources.

Publié dans lavedesidees.fr, le 15 février 2024.